2020
PROGRAMME
OFFICIEL
DES COURSES D'OBSTACLE
HIPPODROMES PMH



DU 5 SEPTEMBRE 2020 AU 29 NOVEMBRE 2020

Programme approuvé par:

FRANCE GALOP

46, place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

Sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Agriculture

Service Technique

Téléphone: 01.49.10.20.30

© 2020 - France Galop

N° Éditeur: 1241-2678

AVERTISSEMENT

PROGRAMME PMH

La brochure PROGRAMME PMH comprend les courses des hippodromes n'organisant pas de réunion complète Premium.

Les courses PMH des hippodromes organisant 1 réunion complète Premium sont publiées dans la brochure PROGRAMME NATIONAL.

Modifications aux programmes

Les modifications éventuelles aux courses contenues dans cette brochure sont publiées.

En ligne sur le site de FRANCE GALOP

www2.france-galop.com

Espace Professionnel Rubrique: Courses - Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

CONDITIONS TECHNIQUES

Règles d'élimination

Il a été décidé de faire évoluer à titre expérimental les règles d'élimination dans l'objectif d'améliorer la lisibilité des performances des chevaux courant en France notamment les parieurs.

Pour ce faire.

l'exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs 3 dernières courses

sera remplacée par

l'exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs 5 dernières courses.

Par ailleurs, ce motif d'exclusion deviendra le 1^{er} motif d'élimination et non plus 2^e.

À compter du 1er juin, les nouvelles règles d'élimination seront:

- 1. Exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs 5 dernières courses. (Si plusieurs chevaux sont concernés, le choix se fera dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente inclus sauf pour les courses de 3+ où il sera tenu compte du 1^{er} janvier de l'année en cours. Un tirage au sort est effectué en cas d'égalité);
- 2. Exclusion des chevaux ayant couru dans les 8 jours avant la course (E3, E4, E5, E6, E7 & E8);
- 3. Réduction du nombre de partants déclarés sous les mêmes couleurs;
- 4. Elimination.

La procédure actuelle d'élimination dans les Listed et les courses de Groupes prévoyant un retrait prioritaire des valeurs les plus basses, restera inchangée.

Type Performance Nombre Performance	0 perf. Étrangère	1 perf. Étrangère	2 perf. Étrangères	3 perf. Étrangères	4 perf. Etrangères	5 perf. Étrangères
0 performance	-	-	-	-	-	-
1 performance	-	N*	-	-	-	-
2 performances	-	N*	N*	-	-	-
3 performances	-	N*	N*	N*	-	-
4 performances	-	N*	N*	N*	N*	-
5 performances	-	N*	N*	N*	N*	N*

Conditions

Les courses faisant l'objet des programmes insérés dans cette brochure sont régies par le Code des Courses et par les Conditions Générales publiées au Bulletin Officiel.

Toute personne qui engage, fait courir un cheval ou possède une part d'intérêt quelconque dans la propriété d'un cheval engagé ou courant dans une course publique, toute personne soumise aux dispositions du Code des Courses au Galop, toute personne admise à se servir des terrains de courses et d'entraînement de la Société France Galop sont réputées connaître lesdits Code et Règlements. Elles se soumettent, par là même, sans réserve, à toutes leurs dispositions et à toutes les conséquences qui peuvent en résulter. (Article premier du Code des Courses au Galop).

Les Conseils d'Administration des Sociétés, dont les programmes sont insérés dans cette brochure, se réservent la faculté de modifier en ce qui concerne le programme de leur Société, les chiffres fixés, à titre de valeur nominale, d'allocations ou de qualifications, ainsi que le montant, la répartition et l'affectation des versements à l'engagement, des entrées et des forfaits, dans les conditions de courses publiées ci-après. En outre, ils délèguent à leurs Commissaires le droit, à tout moment et selon les circonstances, d'annuler les courses de leur propre programme, de les reporter à une autre date ou sur un autre hippodrome et d'y apporter toutes les modifications qui seraient jugées nécessaires.

Les conditions de courses publiques, qui seules font foi et engagent les parties, sont celles dont le texte est publié dans la présente brochure ou en cas de modification dans les rubriques suivantes:

www2.france-galop.com (espace professionnel)

Rubriques:

- Courses / Par date et hippodrome
- Courses / Réunions, Courses modifiées/Nouvelles

Agenda

Afin de faciliter votre tâche, vous pouvez vous abonner aux agendas qui reprennent, jour par jour, l'ensemble des déclarations à effectuer (Premium et PMH) pour toutes les réunions de plat et d'obstacle.

Il est disponible sous la forme d'un classeur anneaux à feuillets mobiles.

Demandez à consulter cette publication dans les B.T.R. ou à notre secrétariat.

Avis

Courses AQPS

À la suite de la création du Stud Book AQPS les courses (Plates et Obstacles) réservées jusqu'à présent aux chevaux denommés "Autres Que de Pur Sang" conservent le marquage Autre Que de Pur Sang dans les brochures officielles de programmes mais leurs conditions sont libellées:

Pour chevaux n'étant pas de race Pur Sang

TROPHEE NATIONAL DE CROSS HARAS DU LION

Le Trophée National de Cross Haras du Lion couvre la période du 12 janvier 2020 au 25 octobre 2020.

ARTICLE 1: liste des courses ouvrant droit à l'obtention de points dans le cadre du Trophée National de Cross Haras du Lion figurent en annexe. (Ordre Chronologique)

ARTICLE 2: ATTRIBUTION DES POINTS

 Chaque cheval ayant pris part à une épreuve remportera 	1 point
(sauf ceux classés dans les 5 premiers).	
• Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera	4 points
Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera	6 points
 Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera 	8 points
 Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera 	12 points
 Le cheval ayant obtenu la première place remportera 	20 points

À l'issue de l'épreuve de Saumur, les récompenses seront attribuées en fonction du cumul du nombre de points. En cas d'égalité de points, les chevaux seront départagés de la manière suivante:

- Prioritée sera donnée à celui qui aura le plus grand nombre de victoire;
- En cas à nouveau d'égalité priorité sera donné à celui qui aura obtenu le plus de secondes places;
- Et ainsi de suite.

Ne pourront participer au classement final que les chevaux ayant pris part au moins à trois des épreuves du Trophée National de Cross Haras du Lion.

ARTICLE 3: DOTATION

Le propriétaire du vainqueur du Trophée National de Cross Haras du Lion recevra 22 000 €.

Le propriétaire du second recevra 12000 €.

Le propriétaire du troisième recevra 6000 €.

Les sommes seront versées au propriétaire du cheval déclaré à France Galop à la date où la dernière épreuve du championnat se sera courue. Le versement sera effectué au crédit du compte du propriétaire ouvert à France Galop. Si le cheval fait l'objet d'un contrat d'association ou de location, la répartition se fera au même titre que les allocations perçues et selon les conditions fixées par ledit contrat.

France Galop remettra en outre un trophée à l'entraîneur du cheval vainqueur (l'entraîneur au moment de la dernière participation au championnat) France Galop remettra en outre un souvenir au jockey ayant obtenu le plus grand nombre de point. Un classement particulier sera effectué pour les jockeys sur la base suivante:

•	chaque jockey ayant pris part à une épreuve remportera	1 point
	(sauf ceux classés dans les 5 premiers);	
•	Le cheval ayant obtenu la cinquième place remportera	4 points;
•	Le cheval ayant obtenu la quatrième place remportera	6 points;
•	Le cheval ayant obtenu la troisième place remportera	8 points;
•	Le cheval ayant obtenu la deuxième place remportera	12 points;
•	Le cheval ayant obtenu la première place remportera	20 points.

France Galop remettra en outre un souvenir à l'éleveur du cheval vainqueur.

Trophée National de Cross Haras du Lion



Calendrier 2020

			_	
				/
Dimanche	12	janvier	Pau	
Samedi	7	Mars	Mont de Marsan	
Samedi	6	juin	Lyon Parilly	
Dimanche	28	juin	Lignières	
Dimanche	5	juillet	Corlay	
Dimanche	19	juillet	Vittel	
Dimanche	2	août	Granville	
Samedi	15	août	Pompadour	
Dimanche	16	août	Le Pertre	
Vendredi	18	Septembre	Vichy	
Dimanche	11	octobre	Le Pin au Haras	
Dimanche	25	octobre	Saumur	
	Samedi Samedi Dimanche Dimanche Dimanche Dimanche Samedi Dimanche Vendredi Dimanche	Samedi 7 Samedi 6 Dimanche 28 Dimanche 5 Dimanche 19 Dimanche 2 Samedi 15 Dimanche 16 Vendredi 18 Dimanche 11	Samedi 7 Mars Samedi 6 juin Dimanche 28 juin Dimanche 5 juillet Dimanche 19 juillet Dimanche 2 août Samedi 15 août Dimanche 16 août Vendredi 18 Septembre Dimanche 11 octobre	Samedi 7 Mars Mont de Marsan Samedi 6 juin Lyon Parilly Dimanche 28 juin Lignières Dimanche 5 juillet Corlay Dimanche 19 juillet Vittel Dimanche 2 août Granville Samedi 15 août Pompadour Dimanche 16 août Le Pertre Vendredi 18 Septembre Vichy Dimanche 11 octobre Le Pin au Haras

Type Général de Conditions

Poids: 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 8 000 cette année et par 18 000 l'année dernière.

Samedi 5 septembre 2020

FNGAGEMENTS

NÎMES

(1re catégorie) Diurne 0614 249

4130 PRIX DE LA MADRAGUE

3400 m Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

(Haies - À réclamer)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop Pour poulains et pouliches de 3 ans, mis a reclamer pour 8.000,

10.000 ou 12.000. Poids: 68 k. Les poulains et pouliches mis a reclamer pour 10.000 porteront 2 k; pour 12.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4131 PRIX CYBORG

3900 m

(Haies - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

4132 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI (Steeple-Chase)

3800 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeplechase, été classés 1er ou 2e d'une course de dotation totale de 14.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Mardi 1 ^{er} septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Jeudi 3 septembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Jeudi 3 septembre 2020	10 h 30 Boulogne

Dimanche 6 septembre 2020

JARNAC

(3° catégorie) Diurne 0522 250

Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

4138 PRIX DE LA SOCIETE DE MONTIGNAC

3200 m

(Haies - À réclamer)

9000€

(4320, 2160, 1260, 855, 405) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids: 68 k**. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4139 PRIX HENRI DE LOTHERIE

3800 m

(Haies - À réclamer)

9000€

(4320, 2160, 1260, 855, 405) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4140 PRIX GUY BRAUD

3800 m

(Haies)

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits :	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. : Montes :	Vendredi 4 septembre 2020 Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 Toulouse

Dimanche 6 septembre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

LE TOUQUET

(1re catégorie) Diurne 0808 250

4149 PRIX DE LA JOLIE MEUNIERE (Haies)

3500 m Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4150 PRIX PRINCESSE D'ANJOU (Haies)

3500 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4151 PRIX OR NOIR AC (Haies)

3500 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 6 septembre 2020 (suite)

Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

4152 PRIX MISTER SY

4100 m

(Haies - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, recu une allocation de 9,500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à $54~\mathrm{k}$.

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

4153 PRIX DES TEEN

3400 m

(Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeplechase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

ro partanto maximam

4154 PRIX AL CAPONE II

4000 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu, cette année, en steeple-chase, une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

Dimanche 6 septembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

4155 PRIX DU SAUT DE LOUP

(Steeple-Chase-Cross-Country)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits: Mercredi 2 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 3 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 3 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 4 septembre 2020 10 h 30 Boulogne
Montes: Vendredi 4 septembre 2020 10 h 30 Boulogne

NORT-SUR-ERDRE

(2° catégorie A) Diurne 0139 250

4133 PRIX ADAMA 44

3500 m

5200 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 6 septembre 2020 (suite)

Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

4134 PRIX R. CROSSOUARD (Steeple-Chase - Femelles)

3500 m

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

 Forfaits:
 Mercredi 2 septembre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 3 septembre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Jeudi 3 septembre 2020
 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Annul. Part.:
 Vendredi 4 septembre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Montes:
 Vendredi 4 septembre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

POMPADOUR

(1^{re} catégorie) Diurne 0540 250

4141 PRIX A. GRANEL (Haies - Handicap)

3900 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce handicap sera + 16.

18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 28 août 2020 à 15 h 30

4142 PRIX VICTOR DESBOIS (Steeple-Chase)

4200 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 6.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. 18 partants maximum

Dimanche 6 septembre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

4143 PRIX MAURICE CHAUFAILLE (Steeple-Chase-Cross-Country)

4500 m Vendredi 28 août 2020 à 10 h 30

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

18 partants maximum

4144 PRIX JEAN ET PIERRE DUMONT ST. PRIEST 5000 m (Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabes 12.5 % et plus)

25000€

(12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids: 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 8.000 cette année et par 14.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Mercredi 2 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 3 septembre 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 4 septembre 2020	10 h 30 Toulouse

Samedi 12 septembre 2020

LE PERTRE

(2° catégorie A) Diurne 0126 256

Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

PRIX IMPRIMERIE DE L'OUDON

4170 (PRIX E. CAMUS)

3800 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX COLONEL GRANEL -

4171 GROUPE PIGEON (Steeple-Chase)

3800 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le l^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4172 PRIX OLIVIER D'ANDIGNE

4000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, cette année, en steeplechase, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 10.000 (victoires et places): **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Samedi 12 septembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4173 PRIX DE LA GODERIE

(Steeple-Chase-Cross-Country)

5000 m Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

 Forfaits:
 Mardi 8 septembre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Mercredi 9 septembre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Mercredi 9 septembre 2020
 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Annul. Part.:
 Jeudi 10 septembre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Montes:
 Jeudi 10 septembre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 13 septembre 2020

GUINGAMP

(3° catégorie) Diurne 0115 257

Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

4176 PRIX DE LA VILLE DE GUINGAMP (Steeple-Chase)

3800 m

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernère.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.
12 partants maximum

4177 PRIX INTERMARCHÉ SAINT AGATHON (Steeple-Chase)

3800 m

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, été classés 1^{er} d'un steeple-chase d'une dotation totale de 12.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 9 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 10 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 10 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.: Vendredi 11 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes: Vendredi 11 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 13 septembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

JARNAC

(3^e catégorie) Diurne 0522 257

4417 PRIX DE LA SOCIETE DE GEMOZAC

3200 m Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'avant pas, en courses de haies reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4418 PRIX ANDRE ET PHILIPPE BRECHET (Haies)

3800 m

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés 1er ou 2e d'une course de dotation totale de 14.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4419 PRIX FTS BERNARD I FCHELLE (Haies - Femelles)

3800 m

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 9 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires : Jeudi 10 septembre 2020 11 h 30 Bouloane 11 h 30 Toulouse Part. prob. & montes: Jeudi 10 septembre 2020 Annul. Part.: Vendredi 11 septembre 2020 10 h 30 Toulouse Vendredi 11 septembre 2020 10 h 30 Toulouse Montes:

Dimanche 13 septembre 2020 (suite)

LA ROCHE-SUR-YON

(2° catégorie A) Diurne 0124 257

Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

4178 PRIX GEORGES BATIOT

3400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais gagné un steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4179 DE LA VENDEE

4200 m

(Steeple-Chase)

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux, de **5 et 6 ans**, les 5 ans n'ayant pas, gagné un steeple-chase de dotation totale de 13.000, les 6 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES

4180 DE BLAIN

4200 m

(Steeple-Chase)

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{et} janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Mercredi 9 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 10 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 10 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.: Vendredi 11 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes: Vendredi 11 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 13 septembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

NÎMES

(1re catégorie) Diurne 0614 257

4499 PRIX FERNAND CARBONNE (Haies)

3400 m Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, recu une allocation de 2.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4500 PRIX DE SAINTE-TULLE

3900 m

(Haies - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année,

en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.;

12 partants maximum

ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Publication des poids, le vendredi 4 septembre 2020 à 15 h 30

4501 PRIX DE SAINT MARTIN DE CRAU (Haies)

3900 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, été classés 1er ou 2e d'une course d'une dotation totale de 17.000. Poids 67 k. Surcharge accumulées pourles sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 13 septembre 2020 (suite)

Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

4502 PRIX PAUL SAUVAT

3800 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis a réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis a reclamer pour 9.000 porteront 2 k, pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 9 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 10 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 10 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 11 septembre 2020 10 h30 Boulogne
Montes: Vendredi 11 septembre 2020 10 h30 Boulogne

PLOËRMEL

(2º catégorie A) Diurne

4181 PRIX RENE COUETIL (Steeple-Chase)

4000 m

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 en steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4182 GRAND PRIX DE PLOERMEL

4500 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

18000€

(8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 4 septembre 2020 à 15 h 30

Dimanche 13 septembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4183 PRIX COLONEL JANVIER (Steeple-Chase-Cross-Country)

4000 m

Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000; les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4184 PRIX COLONEL DE LAMBILLY (Steeple-Chase-Cross-Country)

4500 m

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 4.500, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 13 septembre 2020 (suite)

Vendredi 4 septembre 2020 à 10 h 30

GRAND STEEPLE CHASE CROSS COUNTRY

4185 DE PLOERMEL-PRIX JEAN DE TORQUAT
(Steeple-Chase-Cross-Country)

5000 m

Challenge DES CROSS DE L'OUEST

20 000 €

(9600, 4800, 2800, 1900, 900) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocatin de 9.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 9 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 10 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Part, prob. & montes: Jeudi 10 septembre 2020 11 h30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.: Vendredi 11 septembre 2020 10 h30 B.T.R. de l'Ouest
Montes: Vendredi 11 septembre 2020 10 h30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 20 septembre 2020

ENGAGEMENTS

JARNAC

(3° catégorie) Diurne

4425 PRIX DE LA SOCIETE ROYAN ATLANTIQUE 3200 m (Haies)

 $\textbf{3200 m} \quad \textbf{Vendredi 11 septembre 2020} \ \grave{a} \ 10 \ h \ 30$

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4426 PRIX LOUIS DUBOURG

3800 m

(Haies)

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4427 PRIX DES BENEVOLES (Haies)

3800 m

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 16 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part, prob. & montes: Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 Toulouse
Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Toulouse
Montes: Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Toulouse

Dimanche 20 septembre 2020 (suite)

LANDIVISIAU

(2° catégorie A) Diurne 0122 264

Vendredi 11 septembre 2020 à 10 h 30

4189 PRIX DE BRETAGNE

3900 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4190 PRIX J.DE TONQUEDEC

4200 m

(Steeple-Chase)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4191 PRIX CENTRE LECLERC DE LANDIVISIAU (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) 4200 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Mercredi 16 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.: Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes: Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 20 septembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

NÎMES

(1re catégorie) Diurne

4503 PRIX DE SANARY (Haies)

3900 m Vendredi 11 septembre 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4504 PRIX DE LA PLANCHE

3900 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop Pour poulains et pouliches de **4 ans**, mises à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. Poids: 68 k. Les poiulains et pouliches mises à réclamer pour 11.000 porteront 2 k.; pour 13.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4505 PRIX DES SOCIETAIRES (Steeple-Chase)

3800 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeplechase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 16 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part, prob. & montes: Jeudi 17 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Boulogne
Montes: Vendredi 18 septembre 2020 10 h 30 Boulogne

Dimanche 27 septembre 2020

CASTERA-VERDUZAN

(2° catégorie A) Diurne

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

4430 PRIX DE MADIRAN

3800 m

(Steeple-Chase)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeplechase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et plces): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4431 PRIX PIERRE FABRE

3800 m

(Steeple-Chase)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 13.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4432 PRIX DE PAU

4300 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans**, **67 k.; 5 ans**, **69 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Dimanche 27 septembre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

4433 GRAND CROSS COUNTRY DU GERS (Steeple-Chase-Cross-Country)

4300 m Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Forfaits: Engts supplémentaires : Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Part. prob. & montes: Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Toulouse Annul. Part.: Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Toulouse Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 Toulouse Montes:

LA ROCHE-SUR-YON

(2e catégorie A) Diurne 0124 271

4194 PRIX HENRI DEBRAY (Steeple-Chase)

3400 m

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeplechase, reçu une allocation de 6.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4195 PRIX ANTHONY DEAU

4200 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 27 septembre 2020 (suite)

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

PRIX DU CONSEIL REGIONAL **4196** DES PAYS DE LOIRE

4200 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k., 7.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4197 PRIX DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) 4200 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeplechase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.: Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes: Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

LE TOUQUET

(1re catégorie) Diurne 0808 271

4572 PRIX DE LA BROCARDIERE (Haies)

3500 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains pouliches de 3 **ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 27 septembre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

4573 PRIX DES ELEGANTES (Haies)

3500 m Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4574 PRIX HYERES III (Haies)

4100 m

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en course de haies, ni recu une allocation de 7.000 ni recu 15.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4575 PRIX DU BOULONNAIS

3400 m

(Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeplechase, reçu une allocation de 4.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4576 PRIX AS D'ESTRUVAL (Steeple-Chase)

4000 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, ni en steeplechase, reçu 8.000 (victoires et places) ni, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 36.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 27 septembre 2020 (suite)

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

4577 PRIX DE DRAGEY

4000 m

5200 m

(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{et} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni été classés dans les quatre premiers d'une course de dotation totale de 40.000, ni reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4578 GRAND PRIX DE LA VILLE DU TOUQUET

(Steeple-Chase-Cross-Country)

19000€

(9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits: Mercredi 23 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 24 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 24 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 25 septembre 2020 10 h30 Boulogne
Montes: Vendredi 25 septembre 2020 10 h30 Boulogne

MÂCON-CLUNY

(2° catégorie A)
Diurne
0714 271

4532 PRIX LUC CACQUEVEL

3600 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 27 septembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

GRAND STEEPLE DE LA VILLE 4533 DE CHATEAUROUX (Steeple-Chase)

4000 m Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars dernier inclus, en steeple-chase, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4534 PRIX QUART DE VIN

4600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classé ou 2° ou 3° d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids:** 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Engts supplémentaires: Part. prob. & montes: Annul. Part.: Montes: Mercredi 23 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. du Centre-Est

Jeudi 24 septembre 2020 11 h 30 B.T.R. du Centre-Est Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est Vendredi 25 septembre 2020 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est

MESLAY

(Pôle Régional) Diurne

4273 PRIX DE MESLAY DU MAINE (Steeple-Chase)

3500 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeplechase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. (2 fois le petit tour)

Dimanche 27 septembre 2020 (suite)

Vendredi 18 septembre 2020 à 10 h 30

4274 PRIX D'ANTALCIDAS (Steeple-Chase)

3800 m

16000€

 $(7\,680,\,3\,840,\,2\,240,\,1\,520,\,720)-dotation\ France\ Galop$

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple chase, depuis le l^{er} juillet de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k pr 3.000, cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4275 PRIX DU LOUVRE

4200 m

(Steeple-Chase - Femelles)

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) – dotation France Galop Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surchages accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles: 1 k par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits: Mercredi 23 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 24 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 24 septembre 2020 11 h30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 25 septembre 2020 10 h30 Boulogne
Montes: Vendredi 25 septembre 2020 10 h30 Boulogne

36

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-**THERMES**

(3^e catégorie) Diurne 0512 278

4441 PRIX THERESE MERILLON

3600 m Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

(Haies - À réclamer)

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4442 PRIX COLONEL AUBLET

3600 m

(Haies)

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas en course à obstacles reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4443 PRIX THERMES DE BARBOTAN (Haies)

3600 m

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas gagné, cette année, en course à obstacles. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 4 octobre 2020 (suite)

Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

4444 PRIX DE BAS PAYS (Haies)

3600 m

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 30 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires : Jeudi 1er octobre 2020 11 h 30 Boulogne Part, prob. & montes: Jeudi 1er octobre 2020 11 h 30 Toulouse Annul. Part.: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 Toulouse Montes: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 Toulouse

NÎMFS

(1re catégorie) Diurne 0614 278

4506 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI (Haies - À réclamer)

3400 m

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k.; pour 14.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4507 PRIX DE VAUVENARGUES

3900 m

(Haies - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, cette année, en course de haies, ni recu une allocation de 8.500, ni été classés 2^e ou 3e d'une course de dotation totale de 36.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k. 12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 25 septembre 2020 à 15 h 30

Dimanche 4 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4508 PRIX D'AUBAGNE (Haies)

3900 m Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 8.000 (vitoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues, en courses à obstacles: 1 k par 2.5000, cette année, et par 4.000, l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4509 PRIX KATKO (Steeple-Chase)

3900 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 3.000 cette année par 5.000 l'année dernière.Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4510 PRIX PIOMARES

3800 m

(Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles: 1 k par 2.000, cette année et par 4.000, l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Forfaits: Mercredi 30 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires : 11 h 30 Boulogne Jeudi 1er octobre 2020 Jeudi 1er octobre 2020 11 h 30 Boulogne Part. prob. & montes: Annul. Part.: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 Boulogne Montes: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 Boulogne

Dimanche 4 octobre 2020 (suite)

SAINT-BRIEUC

(1re catégorie) Diurne 0151 278

Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

4203 PRIX D'ARMOR

3600 m

(Haies)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en course de haies, ni couru trois fois, ni reçu 7.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4204 PRIX JEAN HUE (Haies)

3800 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.000. Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. 15 partants maximum

4205 PRIX DE TREMELOIR

3600 m

16000€

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie) (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

15 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 25 septembre 2020 à 15 h 30

Forfaits: Mercredi 30 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires : Jeudi 1er octobre 2020 11 h 30 Boulogne Part. prob. & montes: Jeudi 1er octobre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest Annul. Part.: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest Montes: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 4 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

SEGRÉ

(2e catégorie A) Diurne 0239 278

4276 PRIX LUMIOP (PRIX DU HAUT ANJOU) (Steeple-Chase - Femelles)

3800 m Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans. n'avant, en steeple-chases, ni recu 8.000 (victoires et places) ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 30.000. Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4277 PRIX MID DANCER

4300 m

(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

15 partants maximum

PRIX BMS - GRAND STEEPI F-CHASE

4278 CROSS COUNTRY DE SEGRE (Steeple-Chase-Cross-Country)

4800 m

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits: Mercredi 30 septembre 2020 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires : Jeudi 1er octobre 2020 11 h 30 Bouloane Jeudi 1er octobre 2020 Part. prob. & montes: 11 h 30 Boulogne Vendredi 2 octobre 2020 Annul. Part.: 10 h 30 Boulogne Montes: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 Bouloane

Dimanche 4 octobre 2020 (suite)

VITRÉ

(2° catégorie A) Diurne 0160 278

Vendredi 25 septembre 2020 à 10 h 30

4206 PRIX LE CHAI D'ANTHON

3800 m

(Haies)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches ayant, en course de haies, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4207 PRIX CENTRE LECLERC DE VITRE

3800 m

(Haies - À réclamer)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de $\bf 3$ ans, mis à réclamer pour $\bf 8.000$ ou $\bf 10.000$. **Poids:** $\bf 68$ **k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour $\bf 10.000$ porteront $\bf 2$ k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4208 PRIX DU GROUPE PIGEON

3800 m

(Haies)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 4 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4209 PRIX GEOFFROY DE LEGGE DE KERLEAN **3800 m Vendredi 25 septembre 2020** à 10 h 30 (Haies)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids:** 6**7 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Mercredi 30 septembre 2020 11 h 30 Boulogne	
Engts supplémentaires :	Jeudi 1er octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 1er octobre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 2 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Lundi 5 octobre 2020

SEGRÉ

(2° catégorie A) Diurne 0239 279

Lundi 28 septembre 2020 à 10 h 30

4279 PRIX JARDINERIE RETIF (PRIX DE SAMES) 3800 m (Steeple-Chase)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. 15 partants maximum

4280 PRIX IN EXTENSO (PRIX KAUTOSTAR)
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
3800 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, été classé 1^{et} ou 2^e d'une courses d'une dotation totale de 16.000. **Poids: 5 ans**, **66 k.**; **6 ans**, **68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX DU JOURNAL DU HAUT ANJOU (PRIX 4281 MON MOME) 4000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, cette année, en steeplechase, ni reçu une allocation de 6.000 ni reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. 15 partants maximum

Lundi 5 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

PRIX CREDIT MUTUEL

4282 (PRIX RENE BLONDEAU)
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4800 m Lundi 28 septembre 2020 à 10 h 30

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. 15 partants maximum

Forfaits: Mercredi 30 septembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 14º octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Part, prob. & montes: Jeudi 14º octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 Boulogne
Montes: Vendredi 2 octobre 2020 10 h 30 Boulogne

Dimanche 11 octobre 2020

LANDIVISIAU

(2° catégorie A) Diurne 0122 285

Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30

4210 PRIX DE FROMEUR (Steeple-Chase)

3900 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni gagné, ni reçu 7.000 (places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

GRAND STEEPLE CHASE

4211 DE LA VILLE DE LANDIVISIAU
(Steeple-Chase)

4200 m

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{et} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Mercredi 7 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 8 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 8 octobre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.: Vendredi 9 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes: Vendredi 9 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 11 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

LE PIN-AU-HARAS

(1^{re} catégorie) Diurne 0315 285

4349 PRIX DU HARAS DE BEAUFAY (Steeple-Chase)

3500 m Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumules pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Parcours n° 7 18 partants maximum

4350 PRIX DU HARAS DE GOUFFERN - KPMG 3700 m (Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant, en steeplechase, ni reçu une allocation de 5.000 cette année, ni reçu 12.000 (victoires et places) depuis le 1^{et} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 2.500 depuis le 1^{et} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. (On ne saute pas le triple de haies)

Parcours n° 1 18 partants maximum

Dimanche 11 octobre 2020 (suite)

Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30



PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE

4351 L'ORNE GD ST-CH CROSS COUNTRY DU PIN 5200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

Trophée National de Cross Haras du Lion

35 000 €

(16800, 8400, 4900, 3325, 1575) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 66 k**. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places): 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

La course sera précédée d'un défilé.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 5 18 partants maximum

Forfaits: Mercredi 7 octobre 2020 11h30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 8 octobre 2020 11h30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 8 octobre 2020 11h30 B.T.R. de Basse-Normandie
Annul. Part.: Vendredi 9 octobre 2020 10h30 B.T.R. de Basse-Normandie
Montes: Vendredi 9 octobre 2020 10h30 B.T.R. de Basse-Normandie

NORT-SUR-ERDRE

(2° catégorie A) Diurne 0139 285

4212 PRIX MAHE TP

3500 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 7.000 ou 8.000. **Poids: 68 k**. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k., 8.000, 4 k. . En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 11 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4213 PRIX ANDRE BONNIN (Steeple-Chase)

4300 m Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{et} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4214 PRIX PEPINIERES DU VAL D'ERDRE (Steeple-Chase)

4300 m

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{et} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

 Forfaits:
 Mercredi 7 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 8 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Jeudi 8 octobre 2020
 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Annul. Part.:
 Vendredi 9 octobre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Montes:
 Vendredi 9 octobre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

NUILLÉ-SUR-VICOIN

(3° catégorie) Diurne

4283 PRIX JEAN PIERRE CIVE (Steeple-Chase-Cross-Country)

4 250 m

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 5 ans**, **67 k.**, **6 ans**, **69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière. En outre, tout cheval, ayant cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 4.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront $3\ k.$; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, $1\ k.$

Dimanche 11 octobre 2020 (suite)

Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30

4284 PRIX SAS LORIEUL JARDINAGE (Steeple-Chase-Cross-Country)

4250 m

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

PRIX LAVAL AGGLO

4285 PRIX HUBERT BOURGEAIS
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4250 m

10 000 €

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 6.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

 Forfaits:
 Mercredi 7 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 8 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Jeudi 8 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Annul. Part.:
 Vendredi 9 octobre 2020
 10 h 30 Boulogne

 Montes:
 Vendredi 9 octobre 2020
 10 h 30 Boulogne

PARAY-LE-MONIAL

(2° catégorie A) Diurne 0717 285

4538 PRIX ARMETAL (Steeple-Chase)

4000 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeplechase, cette année, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 11 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4539 PRIX LES HALLES PARODIENNES (Steeple-Chase - À réclamer)

4000 m Vendredi 2 octobre 2020 à 10 h 30

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k.; pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4540 PRIX VILLA MEDICIS PARAY

4500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Mercredi 7 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 8 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 8 octobre 2020 11 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Annul. Part.: Vendredi 9 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est
Montes: Vendredi 9 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est

Lundi 12 octobre 2020

NUILLÉ-SUR-VICOIN

(3º catégorie) Diurne 0230 286

Lundi 5 octobre 2020 à 10 h 30

4286 PRIX COURRIER DE LA MAYENNE (Steeple-Chase-Cross-Country)

4250 m

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

PRIX DE LA SOCIETE

4287 PROPRETE HYGIENE PLUS

4250 m

(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et p laces): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Mercredi 7 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 8 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 9 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

LE PIN-AU-HARAS

(1^{re} catégorie) Diurne

4352 PRIX TENDANCE OUEST

3700 m Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

(Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeplechases, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

(On ne saute pas le triple de haies).

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 1 18 partants maximum

PRIX DU CREDIT AGRICOI E NORMANDIE-

4353 GRAND STEEPLE-CHASE DU PIN

4700 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23000€

(11040, 5520, 3220, 2185, 1035) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k. (On ne saute pas le triple de haies).

Parcours n° 4 18 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 9 octobre 2020 à 15 h 30

PRIX DU CONSEIL REGIONAL

4354 DE NORMANDIE

4100 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 5 ans**, **67 k.**; **6 ans**, **69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On saute le triple de haies)

Parcours n° 3 18 partants maximum

Dimanche 18 octobre 2020 (suite)

Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

4355 PRIX ABETH MUSSAT (Steeple-Chase-Cross-Country)

4600 m

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000 ni été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. (Parcours No8)

Parcours n° 8 18 partants maximum

Forfaits: Mercredi 14 octobre 2020 11h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 15 octobre 2020 11h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 15 octobre 2020 11h 30 B.T.R. de Basse-Normandie
Annul. Part.: Vendredi 16 octobre 2020 10h 30 B.T.R. de Basse-Normandie
Montes: Vendredi 16 octobre 2020 10h 30 B.T.R. de Basse-Normandie

MAURE-DE-BRETAGNE

(2° catégorie A) Diurne 0133 292

4220 PRIX DE WUTZELINE (Steeple-Chase)

3800 m

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 18 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4221 PRIX DE CHANTILLY

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

3800 m

Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongre et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4222 GRAND PRIX DE MAURE DE BRETAGNE (Steeple-Chase)

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

15 partants maximum

Forfaits: Mercredi 14 octobre 2020
Engts supplémentaires: Jeudi 15 octobre 2020
Part. prob. & montes: Jeudi 15 octobre 2020
Annul. Part.: Vendredi 16 octobre 2020
Montes: Vendredi 16 octobre 2020

11 h 30 Boulogne 11 h 30 Boulogne 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

MESLAY

(Pôle Régional) Diurne

4288 PRIX DU VASSE

3500 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongre et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 18 octobre 2020 (suite)

Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

4289 PRIX BERNARD DE MONTIGNY (Steeple-Chase)

4200 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple chase, couru trois fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4290 PRIX ANDRE PELOURDEAU

4200 m

(Steeple-Chase - Femelles)

16000€

(7200, 3520, 2080, 1440, 800, 560, 400) – dotation France Galop Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

 Forfaits:
 Mercredi 14 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 15 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Jeudi 15 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Annul. Part.:
 Vendredi 16 octobre 2020
 10 h 30 Boulogne

 Montes:
 Vendredi 16 octobre 2020
 10 h 30 Boulogne

NIORT

(2° catégorie A) Diurne 0138 292

4223 PRIX ALUCEA (Haies)

3400 m

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Samedi 1er août 2020

ENGAGEMENTS

4224 PRIX DECATHLON (Haies - Femelles)

3800 m Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4225 PRIX DU CREDIT AGRICOLE NIORT BRECHE **3800 m** (Haies)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Mercredi 14 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 15 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 15 octobre 2020 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.: Vendredi 16 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes: Vendredi 16 octobre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

SEGRÉ

(2° catégorie A) Diurne 0239 292

PRIX AMBULANCES AMAB 4291 (PRIX DE FONTENAILLES) (Steeple-Chase)

3800 m

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 7.500 en steeple-chase. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Dimanche 18 octobre 2020 (suite)

Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

PRIX LEROY ACCESSOIRES
4292 (PRIX DU ROI RENE)
(Steeple-Chase)

3800 m

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple chase, couru 3 fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX ANJOU IMMOBILIER - GRAND

STEEDIE CHASE DE LA VILLE DE SEGRE

4293 STEEPLE CHASE DE LA VILLE DE SEGRE (Steeple-Chase)

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX RADIO KAZAK

4294 (PRIX JIVAGO DE NEUVY) (Steeple-Chase-Cross-Country)

4800 m

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière. (Passage de route)

Dimanche 18 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

PRIX LES COUVREURS SEGREENS
4295 (PRIX EDREDON BLEU)
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4800 m Vendredi 9 octobre 2020 à 10 h 30

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits : Engts supplémentaires :	Mercredi 14 octobre 2020 Jeudi 15 octobre 2020	11 h 30 Boulogne 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 15 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

Lundi 19 octobre 2020

CASTERA-VERDUZAN

(2° catégorie A) Diurne

Lundi 12 octobre 2020 à 10 h 30

4459 PRIX CHATEAU-MONLUC

3800 m

(Steeple-Chase)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeplechase, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4460 PRIX A.D.M.R

3800 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4461 PRIX ECURIE DU BIEN ETRE

4300 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Lundi 19 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4462 PRIX D'AGEN

(Steeple-Chase-Cross-Country)

4300 m Lundi 12 octobre 2020 à 10 h 30

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids:** 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Mercredi 14 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 15 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 15 octobre 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 16 octobre 2020	10 h 30 Toulouse

Dimanche 25 octobre 2020

AGEN-LA GARENNE

(2° catégorie A) Diurne 0580 299

Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

4466 PRIX CATULUS

3600 m

(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, angloarabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant, en course à obstacles, jamais gagné ni reçu 5.000 (places). **Poids:** 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places): 1 k. par 2.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront $3\ k.;$ ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, $1\ k.$

15 partants maximum

4467 PRIX ANDRE BOIGNERES (Haies)

3600 m

13000€

 $(6\,240,\,3\,120,\,1\,820,\,1\,235,\,585)-dotation\ France\ Galop$

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4468 PRIX ARMAND BASTOUL

4200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans**, **67 k.**; **6 ans**, **69 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Mercredi 21 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 Toulouse
Annul. Part.:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 Toulouse
Montes:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 Toulouse

Dimanche 25 octobre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

ARGENTAN

(2º catégorie A) Diurne 0303 299

4356 PRIX D'ENGHIEN

3600 m Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

(Haies - Femelles)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4357 PRIX MAURICE BERNARDET

3600 m

(Haies - Mâles et Hongres)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4358 PRIX LEON ZITRONE

3600 m

(Haies) 14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 25 octobre 2020 (suite)

Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

4359 PRIX ANDRE THERON

3600 m

(Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4360 PRIX ELIE DE BRIGNAC

3600 m

(Haies)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées

reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (vistoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4361 PRIX FRANCE GALOP (Haies)

4200 m

(i idit

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course à obstacles d'une dotation totale de 15.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4362 PRIX JEAN ET RENE COUETIL

4250 m

(Steeple-Chase - Femelles)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 66 k.** Surcharges accmulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 25 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4363 CLAUDE GUERLAIN (Steeple-Chase)

4250 m

Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni été classés 2° d'une course de dotation totale de 19.000 ni reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits: Mercredi 21 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 22 octobre 2020 11 h 30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Jeudi 22 octobre 2020
 11 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie

 Annul. Part.:
 Vendredi 23 octobre 2020
 10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie

 Montes:
 Vendredi 23 octobre 2020
 10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie

MAURE-DE-BRETAGNE

(2º catégorie A) Diurne 0133 299

4228 PRIX DE CAMPEL (Steeple-Chase)

3800 m

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4229 PRIX D'ENGHIEN

3800 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000**. Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k.; pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 25 octobre 2020 (suite)

Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

4230 PRIX OUEST FRANCE

4200 m

(Steeple-Chase - Femelles)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans,**

en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4231 PRIX DU VAL ET DE CRAON (Steeple-Chase)

4200 m

(Otcopic

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} novembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

 Forfaits:
 Mercredi 21 octobre 2020
 11 h30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 22 octobre 2020
 11 h30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Jeudi 22 octobre 2020
 11 h30 B.T.R. de l'Ouest

 Annul. Part.:
 Vendredi 23 octobre 2020
 10 h30 B.T.R. de l'Ouest

 Montes:
 Vendredi 23 octobre 2020
 10 h30 B.T.R. de l'Ouest

SAINT-BRIEUC

(1^{re} catégorie) Diurne 0151 299

4232 PRIX DE BELLE-ILE

3600 m

(Haies - Femelles)

15 000 €

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 68 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 25 octobre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

4233 PRIX DE L'ILE DE SEIN

3600 m Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

(Haies - Mâles et Hongres)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). Poids: 68 k. Les poulains n'avant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4234 PRIX DU TREGOR

3800 m

(Haies - À réclamer)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4235 PRIX DE L'ILE DE BATZ

3800 m

(Haies - Femelles)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, été classé dans les trois premiers d'une course d'une dotation totale de 19.000. Poids: 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies: 1 k par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Mercredi 21 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Annul. Part.:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 25 octobre 2020 (suite)

SAUMUR

(2° catégorie A) Diurne 0238 299

Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

4298 PRIX LT COLONEL ANTOINE LAIR

4000 m

(Steeple-Chase)

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500, en steeple-chases. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours nº 1 16 partants maximum

4299 PRIX RENE BIZARD (Steeple-Chase)

4000 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 et n'ayant pas, cette année, en steele chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours nº 1 16 partants maximum

4300 PRIX PATRICE LAIR

5300 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

Trophée National de Cross Haras du Lion



(16800, 8400, 4900, 3325, 1575) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places): 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des Fences)

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours nº 4 16 partants maximum



Dimanche 25 octobre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

PRIX LIEUTENANT COLONEL

4301 BERNARD MARLIN

4500 m

Vendredi 16 octobre 2020 à 10 h 30

(Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de $\bf 5$ ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le $\bf 1^{cr}$ septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): $\bf 1$ k. par $\bf 2.500$ cette année et par $\bf 4.500$ l'année dernière.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Pour Gentlemen-riders et Cavalière, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront $3\ k$.

Parcours n° 3 16 partants maximum

Forfaits:	Mercredi 21 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 22 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Vendredi 23 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

Samedi 31 octobre 2020

DURTAL

(1re catégorie) Diurne 0213 305

Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

4306 PRIX GRIP

4 250 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.**; **5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en

9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4307 PRIX HOCCO II

4900 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours n° 1 16 partants maximum

Forfaits:	Mardi 27 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Mercredi 28 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Mercredi 28 octobre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Jeudi 29 octobre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes:	Jeudi 29 octobre 2020	10 h 30 Boulogne

Dimanche 1er novembre 2020

ENGAGEMENTS

ANGOULÈME

(2° catégorie A) Diurne 0502 306

PRIX CONSEIL DEPARTEMENTAL

4469 DE LA CHARENTE

3400 m Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

(Haies - À réclamer)

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. pour 12.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4470 PRIX REVERDY (Haies - Femelles)

3800 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

PRIX CONTROLE TECHNIQUE

4471 AUTOMOBILE LA COURONNE

4000 m

(Haies - À réclamer)

11000€

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k**. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 1er novembre 2020 (suite)

Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

4472 PRIX SA XV RUGBY (Haies - À réclamer)

3800 m

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4473 PRIX DE LA SOCIETE DE POMPADOUR (Steeple-Chase)

4000 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

PRIX ART CREATION

4474 PERVENCHE LA COURONNE (Steeple-Chase)

4000 m

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 1er novembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

PRIX DES BENEVOLES

4475 DE LA SOCIETE D'ANGOULEME
(Steeple-Chase-Cross-Country)

4200 m Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chases reçu une allocation de 6.000. **Poids: 5 ans, 67 k., 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits: Mercredi 28 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 29 octobre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 29 octobre 2020 11 h 30 Toulouse
Annul. Part.: Vendredi 30 octobre 2020 10 h 30 Toulouse
Montes: Vendredi 30 octobre 2020 10 h 30 Toulouse

DURTAL

(1re catégorie) Diurne 0213 306

4308 PRIX DU CHATEAU DU VERGER (Steeple-Chase)

4000 m

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 1er novembre 2020 (suite)

Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

PRIX PRESIDENT POIRIER 4309 GRAND ST-CH-C-C DE DURTAL (Steeple-Chase-Cross-Country)

4900 m

19000€

(9120, 4560, 2660, 1805, 855) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits: Engts supplémentaires: Part. prob. & montes: Annul. Part.:	Mercredi 28 octobre 2020 Jeudi 29 octobre 2020 Jeudi 29 octobre 2020 Vendredi 30 octobre 2020 Vendredi 30 octobre 2020	11 h30 Boulogne 11 h30 Boulogne 11 h30 Boulogne 10 h30 Boulogne	
Montes :	Vendredi 30 octobre 2020	10 h 30 Boulogne	

NÎMES

(1^{re} catégorie) Diurne 0614 306

4511 PRIX D'ACHERES (Haies)

3400 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, cette année, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4512 PRIX DES EMBIEZ

3900 m

(Haies - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, recu une allocation de 9.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 23 octobre 2020 à 15 h 30

Dimanche 1er novembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

4513 PRIX AL CAPONE II (Steeple-Chase)

3400 m

Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 2.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru, en steeple-chase, recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

 Forfaits:
 Mercredi 28 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 29 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part. prob. & montes:
 Jeudi 29 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Annul. Part.:
 Vendredi 30 octobre 2020
 10 h 30 Boulogne

 Montes:
 Vendredi 30 octobre 2020
 10 h 30 Boulogne

PONTCHÂTEAU

(2° catégorie A) Diurne 0145 306

4236 PRIX GO INTERIM

3400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1,500

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4237 PRIX FRANCIS GASCOIN

3 400 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 1er novembre 2020 (suite)

Vendredi 23 octobre 2020 à 10 h 30

4238 PRIX DE PRINTEMPS II (Steeple-Chase - À réclamer)

3400 m

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase (à réclamer excepté) et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu cette année une allocation de 5.000 en steeple-chase, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4239 PRIX SYNDICAT DES ELEVEURS

4300 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, reçu 12.000 en steeplechases (victoires et places) depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

 Forfaits:
 Mercredi 28 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 29 octobre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part, prob. & montes:
 Jeudi 29 octobre 2020
 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Annul. Part.:
 Vendredi 30 octobre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Montes:
 Vendredi 30 octobre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 8 novembre 2020

ENGAGEMENTS

MESLAY

(Pôle Régional) Diurne 0226 313

4310 PRIX DES CENTAURES

3500 m Vendredi 30 octobre 2020 à 10 h 30

(Steeple-Chase - À réclamer)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids**: **68 k**. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4311 PRIX MID DANCER

4200 m

(Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids:** 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4312 PRIX AL CAPONE

4200 m

(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{et} aout dernier inclus, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni gagné. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Dimanche 8 novembre 2020 (suite)

Vendredi 30 octobre 2020 à 10 h 30

4313 PRIX MICHEL BELLANGER

4200 m

(Steeple-Chase - Femelles)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classées dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 28.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 3.000 cette année et 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 4 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne

PARAY-LE-MONIAL

(2° catégorie A) Diurne 0717 313

4555 PRIX RESTAURANT DU VAL D'OR (Steeple-Chase)

4000 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4556 PRIX MASSABIELLE

4500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000; les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 4 ans, 65 k. 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 8 novembre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

4557 PRIX MACONNERIE MORAIS ALFRED (Steeple-Chase-Cross-Country)

4500 m

Vendredi 30 octobre 2020 à 10 h 30

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Engts supplémentaires : Part. prob. & montes: Annul. Part.: Montes:

Mercredi 4 novembre 2020 Jeudi 5 novembre 2020 Jeudi 5 novembre 2020 Vendredi 6 novembre 2020

11 h 30 Boulogne 11 h 30 B.T.R. du Centre-Est Vendredi 6 novembre 2020 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est 10 h 30 B.T.R. du Centre-Est

11 h 30 Boulogne

SAUMUR

(2e catégorie A) Diurne 0238 313

4314 PRIX JACQUES D'INDY (Steeple-Chase)

4000 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500, en steeple-chases. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 3.000.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours nº 1 16 partants maximum

4315 PRIX GENERAL BERNARD GIRAUD (Steeple-Chase)

4000 m

13000 €

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours nº 1 16 partants maximum

Dimanche 8 novembre 2020 (suite)

Vendredi 30 octobre 2020 à 10 h 30

4316 PRIX WLADIMIR HALL

4500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids: 4 ans. 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours n° 3 16 partants maximum

4317 PRIX DE LA VILLE DE SAUMUR

5300 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. (On passe la ligne des fences)

Parcours n° 4 16 partants maximum

Mercredi 4 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Jeudi 5 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne
Vendredi 6 novembre 2020	10 h 30 Boulogne
	Jeudi 5 novembre 2020 Jeudi 5 novembre 2020 Vendredi 6 novembre 2020

Mercredi 11 novembre 2020

FNGAGEMENTS

MACHECOUL

(2º catégorie A) Diurne 0130 316

4243 PRIX INDIGO

3500 m Mardi 3 novembre 2020 à 10 h 30

(Haies - À réclamer)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES

4244 DE NANTES (Haies)

3900 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

4245 PRIX WUT7FI INF (Haies)

3900 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés 1er ou 2e d'une course de dotation totale de 13.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places):1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Vendredi 6 novembre 2020 11 h 30 Boulogne Forfaits: 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires : Samedi 7 novembre 2020 Samedi 7 novembre 2020 Part. prob. & montes: 11 h 30 Bouloane Annul. Part.: Lundi 9 novembre 2020 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest Montes: Lundi 9 novembre 2020

Mercredi 11 novembre 2020 (suite)

NÎMES

(1^{re} catégorie) Diurne 0614 316

Mardi 3 novembre 2020 à 10 h 30

4514 PRIX DE L'ESTEREL

3400 m

(Haies)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4515 PRIX DĘ SAINT-GINIEZ

3400 m

(Haies - À réclamer)

14 000 €

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4516 PRIX DIDIER FORTUNET

3800 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le mardi 3 novembre 2020 à 15 h 30

Forfaits:	Vendredi 6 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires:	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 Boulogne
Montes :	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 Boulogne

Mercredi 11 novembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

SAINT-BRIEUC

(1re catégorie) Diurne 0151 316

4246 PRIX SULON

3600 m Mardi 3 novembre 2020 à 10 h 30

(Haies)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 3.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4247 PRIX DE L'ILE D'OUESSANT

3600 m

(Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeplechase, reçu une allocation de 7.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k.

15 partants maximum

4248 PRIX PRINCESSE D'ANJOU

3600 m

(Steeple-Chase)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeplechase, ni couru trois fois ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Mercredi 11 novembre 2020 (suite)

Mardi 3 novembre 2020 à 10 h 30

4249 PRIX AL CAPONE II (Steeple-Chase)

4200 m

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course d'une dotation totale de 16.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Forfaits:	Vendredi 6 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes:	Samedi 7 novembre 2020	11 h 30 Boulogne
Annul. Part.:	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest
Montes :	Lundi 9 novembre 2020	10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

AGEN-LA GARENNE

(2° catégorie A) Diurne 0580 320

4485 PRIX JEAN-MARIE HEBRARD

3600 m Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30

(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu deux allocations. **Poids**: **67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4487 PRIX DES PARTENAIRES

3600 m

(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevont 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

PRIX DU COMITE DEPARTEMENTAL

4486 D'EQUITATION 47

4200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 5 ans**, **67 k.**; **6 ans**, **69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront $3\ k.;$ ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, $1\ k.$

Dimanche 15 novembre 2020 (suite)

Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30

GD CROSS COUNTRY DE LA GARENNE - **4488** PX JEAN-CLAUDE CHASSENARD

4200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière. 15 partants maximum

Forfaits: Mercredi 11 novembre 2020 11h30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 12 novembre 2020 11h30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 12 novembre 2020 11h30 Toulouse
Annul. Part.: Vendredi 13 novembre 2020 10h30 Toulouse
Montes: Vendredi 13 novembre 2020 10h30 Toulouse

DURTAL

(1^{re} catégorie) Diurne 0213 320

4321 PRIX DU PRINTEMPS (Steeple-Chase)

4000 m

^ _

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeplechase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4322 PRIX P. CHARLERY DE LA MASSELIERE (Steeple-Chase - Femelles)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans**, **66 k.; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Dimanche 15 novembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

PRIX DES RAIRIES-GD STEEPLE-CHASE

4323 DE DURTAL

4000 m Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

19000€

(9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 10.000 ni été classés dans les quatre premiers d'une course de dotation totale de 45.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 6 novembre 2020 à 15 h 30

4324 PRIX PHILIPPE ET YANN ROY

4250 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

4325 PRIX GEOFFROY DE LA CELLE

4900 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans; 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 15 novembre 2020 (suite)

Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30

4326 PRIX GEORGES DU BREIL (Steeple-Chase-Cross-Country)

4900 m

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places):1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

16 partants maximum

Forfaits: Mercredi 11 novembre 2020 11 h30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 12 novembre 2020 11 h30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 12 novembre 2020 11 h30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 13 novembre 2020 10 h30 Boulogne
Montes: Vendredi 13 novembre 2020 10 h30 Boulogne

LIGNIÈRES

(2° catégorie A) Diurne 0711 320

4558 PRIX DE LA CELLE-CONDE

3600 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

14 000 €

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chases, été classés l^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 15 novembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

GRAND STEEPLE-CHASE DE LIGNIERES - **4559** PRIX AZUREVA

(Steeple-Chase)

4500 m

Vendredi 6 novembre 2020 à 10 h 30

21000€

(10080, 5040, 2940, 1995, 945) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k., et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 33.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix..

16 partants maximum

4560 PRIX AZUREVA (PRIX LE BLINOIS) (Steeple-Chase-Cross-Country)

4800 m

17000€

(8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{et} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000, depuis le 1^{et} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

14 partants maximum

Forfaits: Mercredi 11 novembre 2020 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires: Jeudi 12 novembre 2020 11 h 30 Boulogne Part. prob. & montes: Jeudi 12 novembre 2020 11 h 30 Boulogne Annul. Part.: Vendredi 13 novembre 2020 10 h 30 Boulogne Montes: Vendredi 13 novembre 2020 10 h 30 Boulogne

Dimanche 22 novembre 2020

ARGENTAN

(2° catégorie A) Diurne

Vendredi 13 novembre 2020 à 10 h 30

4364 PRIX DU HARAS DE GRANDCOUR (Haies)

3600 m

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4365 PRIX LUCIEN ROGOS

3600 m

(Haies)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en course de haies (victoires et places) cette année. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4366 PRIX DU HARAS DU MEZERAY (Haies - À réclamer)

3600 m

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 22 novembre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

4367 PRIX DU HARAS DE FRESNAY I E BUFFARD 4200 m Vendredi 13 novembre 2020 à 10 h 30 (Haies)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, ni recu une allocation de 6.000, ni recu 12.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4368 PRIX DE LONDRES

4250 m

(Steeple-Chase)

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'avant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4369 PRIX DU HARAS DE LA GENEVRAYE

4250 m

(Steeple-Chase)

12000€

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 21.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 22 novembre 2020 (suite)

Vendredi 13 novembre 2020 à 10 h 30

4370 PRIX DU HARAS DE NONANT LE PIN (Steeple-Chase)

4250 m

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

15000€

(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à **55 k**. et n'ayant, depuis le 1^{et} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de **7.000** ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 19.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places): 1 k par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront $3\ k.$

15 partants maximum

Forfaits: Engts supplémentaires: Part. prob. & montes: Annul. Part.: Montes: Mercredi 18 novembre 2020 11 h 30 Boulogne Jeudi 19 novembre 2020 11 h 30 Boulogne Jeudi 19 novembre 2020 11 h 30 B.T.R. de Bas

Jeudi 19 novembre 2020 11 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie Vendredi 20 novembre 2020 10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie Vendredi 20 novembre 2020 10 h 30 B.T.R. de Basse-Normandie

NÎMES

(1^{re} catégorie) Diurne 0614 327

4517 PRIX DES CONSCRITS

3400 m

(Haies - À réclamer)

14000€

(6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mises à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. Poids: 68 k. Les poulains et pouliches mises à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4518 PRIX VIC TOTO (Haies)

3900 m

16 000 €

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles: 1 k par 4.000, cette année, et par 6.000, l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 22 novembre 2020 (suite)

ENGAGEMENTS

PRIX FRANCE BLEU GARD LOZERE -

4519 PRIX ISOPANI (Steeple-Chase)

3400 m Vendredi 13 novembre 2020 à 10 h 30

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 2.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

4520 PRIX JASMIN II

3800 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 13 novembre 2020 à 15 h 30

Forfaits: Mercredi 18 novembre 2020 11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires: Jeudi 19 novembre 2020 11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes: Jeudi 19 novembre 2020 11 h 30 Boulogne
Annul. Part.: Vendredi 20 novembre 2020 10 h 30 Boulogne
Montes: Vendredi 20 novembre 2020 10 h 30 Boulogne

Dimanche 29 novembre 2020

AGEN-LA GARENNE

(2° catégorie A) Diurne 0580 334

Vendredi 20 novembre 2020 à 10 h 30

4494 PRIX DE PAU

3600 m

(Haies)

12 000 €

(5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, recu 8,000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges

obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4495 PRIX D'AIGUILLON

3600 m

(Haies - À réclamer)

11 000 €

(5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 29 novembre 2020 (suite)

FNGAGEMENTS

4496 PRIX COLONELLE MAN

4200 m

Vendredi 20 novembre 2020 à 10 h 30

(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

16000€

(7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, anglo-arabes, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, inscrits au Stud-Book Anglo-arabe, nés et élevés en France, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 depuis le ler janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %,

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

Forfaits: Mercredi 25 novembre 2020 11 h 30 Boulogne Engts supplémentaires : Jeudi 26 novembre 2020 11 h 30 Bouloane Part. prob. & montes: Jeudi 26 novembre 2020 11 h 30 Toulouse Annul. Part.: Vendredi 27 novembre 2020 10 h 30 Toulouse Vendredi 27 novembre 2020 10 h 30 Toulouse Montes:

MAURE-DE-BRETAGNE

(2e catégorie A) Diurne 0133 334

4262 PRIX DE LA GACILLY (Steeple-Chase)

et places): 1 k. par 2.000 cette année.

3800 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeplechase, reçu 5.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Dimanche 29 novembre 2020 (suite)

Vendredi 20 novembre 2020 à 10 h 30

4263 PRIX DE LA BATAILLE (Steeple-Chase)

4200 m

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeplechase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4264 PRIX DU TELETHON

4200 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10000€

(4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

15 partants maximum

4265 PRIX TEISSEIRE

4200 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)

Challenge OBSTACLE GRAS SAVOYE-HIPCOVER

13000€

(6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières.

14 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 20 novembre 2020 à 15 h 30

 Forfaits:
 Mercredi 25 novembre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Engts supplémentaires:
 Jeudi 26 novembre 2020
 11 h 30 Boulogne

 Part, prob. & montes:
 Jeudi 26 novembre 2020
 11 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Annul. Part.:
 Vendredi 27 novembre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

 Montes:
 Vendredi 27 novembre 2020
 10 h 30 B.T.R. de l'Ouest

Dimanche 29 novembre 2020 (suite) ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS Dimanche 29 novembre 2020 (suite)

Index

Date des journées de courses (indicateur des catégories d'hippodromes)

Dates de réunion par hippodrome

Liste des noms de prix

Courses par âge et catégorie

Bureaux technique régionaux

Adresses utiles

Dates des journées de courses

date hippodrome		page
Samedi 5 septembre 2020	NIMES (1 ^{rc} catégorie)	11
Dimanche 6 septembre 2020	JARNAC (3° catégorie) LE TOUQUET (1° catégorie) NORT-SUR-ERDRE (2° catégorie A) POMPADOUR (1° catégorie)	12 13 15 16
Samedi 12 septembre 2020	LE PERTRE (2 ^e catégorie A)	18
Dimanche 13 septembre 2020	GUINGAMP (3° catégorie) JARNAC (3° catégorie) LA ROCHE-SUR-YON (2° catégorie A) NIMES (1° catégorie) PLOERMEL (2° catégorie A)	20 21 22 23 24
Dimanche 20 septembre 2020	JARNAC (3° catégorie) LANDIVISIAU (2° catégorie A) NIMES (1° catégorie)	27 28 29
Dimanche 27 septembre 2020	CASTERA-VERDUZAN (2° catégorie A) LA ROCHE-SUR-YON (2° catégorie A) LE TOUQUET (1° catégorie) MACON-CLUNY (2° catégorie A) MESLAY (Pôle Régional)	30 31 32 34 35
Dimanche 4 octobre 2020	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES (3° catégorie) NIMES (1° catégorie) SAINT-BRIEUC (1° catégorie) SEGRE (2° catégorie A) VITRE (2° catégorie A)	37 38 40 41 42
Lundi 5 octobre 2020	SEGRE (2 ^e catégorie A)	44
Dimanche 11 octobre 2020	LANDIVISIAU (2º catégorie A) LE PIN-AU-HARAS (1º catégorie) NORT-SUR-ERDRE (2º catégorie A) NUILLE-SUR-VICOIN (3º catégorie) PARAY-LE-MONIAL (2º catégorie A)	46 47 48 49 50
Lundi 12 octobre 2020	NUILLE-SUR-VICOIN (3 ^e catégorie)	52
Dimanche 18 octobre 2020	LE PIN-AU-HARAS (1 ^{re} catégorie) MAURE-DE-BRETAGNE (2 ^e catégorie A) MESLAY (Pôle Régional) NIORT (2 ^e catégorie A) SEGRE (2 ^e catégorie A)	53 54 55 56 57
Lundi 19 octobre 2020	CASTERA-VERDUZAN (2° catégorie A)	60
Dimanche 25 octobre 2020	AGEN-LA GARENNE (2° catégorie A) ARGENTAN (2° catégorie A) MAURE-DE-BRETAGNE (2° catégorie A) SAINT-BRIEUC (1™ catégorie) SAUMUR (2° catégorie A)	62 63 65 66 68
Samedi 31 octobre 2020	DURTAL (1 ^{re} catégorie)	70

Dates des journées de courses

date hippodrome		page
Dimanche 1er novembre 2020	ANGOULEME (2° catégorie A)	71
	DURTAL (1 ^{re} catégorie)	73
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	74
	PONTCHATEAU (2 ^c catégorie A)	75
Dimanche 8 novembre 2020	MESLAY (Pôle Régional)	77
	PARAY-LE-MONIAL (2 ^e catégorie A)	78
	SAUMUR (2 ^e catégorie A)	79
Mercredi 11 novembre 2020	MACHECOUL (2° catégorie A)	81
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	82
	SAINT-BRIEUC (1 ^{re} catégorie)	83
Dimanche 15 novembre 2020	AGEN-LA GARENNE (2° catégorie A)	85
	DURTAL (1 ^{re} catégorie)	86
	LIGNIERES (2 ^e catégorie A)	88
Dimanche 22 novembre 2020	ARGENTAN (2 ^e catégorie A)	90
	NIMES (1 ^{re} catégorie)	92
Dimanche 29 novembre 2020	AGEN-LA GARENNE (2º catégorie A)	94
	MAURE-DE-BRETAGNE (2º catégorie A)	Q ^c

Dates de réunion par hippodrome

hippodrome	date	corde	stalle	page
AGEN-LA GARENNE (2° catégorie A)	25 octobre 15 novembre 29 novembre			62 85 94
ANGOULEME (2 ^c catégorie A)	01 novembre			71
ARGENTAN (2° catégorie A)	25 octobre 22 novembre			63 90
CASTERA-VERDUZAN (2 ^c catégorie A)	27 septembre 19 octobre			30 60
CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES (3° catégorie)	04 octobre			37
DURTAL (1 ^π catégorie)	31 octobre 01 novembre 15 novembre			70 73 86
GUINGAMP (3° catégorie)	13 septembre			20
JARNAC (3° catégorie)	06 septembre 13 septembre 20 septembre			12 21 27
LA ROCHE-SUR-YON (2° catégorie A)	13 septembre 27 septembre			22 31
LANDIVISIAU (2 ^e catégorie A)	20 septembre 11 octobre			28 46
LE PERTRE (2° catégorie A)	12 septembre			18
LE PIN-AU-HARAS (1 ^{re} catégorie)	11 octobre 18 octobre			47 53
LE TOUQUET (1 ^{rc} catégorie)	06 septembre 27 septembre			13 32
LIGNIERES (2° catégorie A)	15 novembre			88
MACHECOUL (2° catégorie A)	11 novembre			81
MACON-CLUNY (2° catégorie A)	27 septembre			34
MAURE-DE-BRETAGNE (2° catégorie A)	18 octobre 25 octobre 29 novembre			54 65 95
MESLAY (Pôle Régional)	27 septembre 18 octobre 08 novembre			35 55 77
NIMES (1 ^{rc} catégorie)	05 septembre 13 septembre 20 septembre 04 octobre 01 novembre 11 novembre 22 novembre			11 23 29 38 74 82 92
NIORT (2 ^c catégorie A)	10 0010016			50

Dates de réunion par hippodrome

hippodrome	date	corde	stalle	page
NORT-SUR-ERDRE (2° catégorie A)	06 septembre 11 octobre			15 48
NUILLE-SUR-VICOIN (3 ^c catégorie)	11 octobre 12 octobre			49 52
PARAY-LE-MONIAL (2° catégorie A)	11 octobre 08 novembre			50 78
PLOERMEL (2° catégorie A)	13 septembre			24
POMPADOUR (1 ^{re} catégorie)	06 septembre			16
PONTCHATEAU (2° catégorie A)	01 novembre			75
SAINT-BRIEUC (1 ^{rc} catégorie)	04 octobre 25 octobre 11 novembre			40 66 83
SAUMUR (2 ^e catégorie A)	25 octobre 08 novembre			68 79
SEGRE (2° catégorie A)	04 octobre 05 octobre 18 octobre			41 44 57
VITRE (2° catégorie A)	04 octobre			42

nom du prix	date	hippodrome n° pro	ogramme	page
A. GRANEL	06 septembre	POMPADOUR	4141	16
A.D.M.R	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4460	60
ABETH MUSSAT	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4355	54
ACHERES	01 novembre	NIMES	4511	74
ADAMA 44	06 septembre	NORT-SUR-ERDRE	4133	15
AGEN	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4462	61
AIGUILLON	29 novembre	AGEN-LA GARENNE	4495	94
AL CAPONE	08 novembre	MESLAY	4312	77
AL CAPONE II	06 septembre	LE TOUQUET	4154	14
AL CAPONE II	01 novembre	NIMES	4513	75
AL CAPONE II	11 novembre	SAINT-BRIEUC	4249	84
ALUCEA	18 octobre	NIORT	4223	56
AMBULANCES AMAB (FONTENAILLES)	18 octobre	SEGRE	4291	57
ANDRE BOIGNERES	25 octobre	AGEN-LA GARENNE	4467	62
ANDRE BONNIN	11 octobre	NORT-SUR-ERDRE	4213	49
ANDRE ET PHILIPPE BRECHET	13 septembre	JARNAC	4418	21
ANDRE PELOURDEAU	18 octobre	MESLAY	4290	56
ANDRE THERON	25 octobre	ARGENTAN	4359	64
ANJOU IMMOBILIER - GRAND STEEPLE CHASE				
DE LA VILLE DE SEGRE	18 octobre	SEGRE	4293	58
ANTALCIDAS	27 septembre	MESLAY	4274	36
ANTHONY DEAU	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4195	31
ARMAND BASTOUL	25 octobre	AGEN-LA GARENNE	4468	62
ARMETAL	11 octobre	PARAY-LE-MONIAL	4538	50
ARMOR	04 octobre	SAINT-BRIEUC	4203	40
ART CREATION PERVENCHE LA COURONNE	01 novembre	ANGOULEME	4474	72
AS D'ESTRUVAL	27 septembre	LE TOUQUET	4576	33
AUBAGNE	04 octobre	NIMES	4508	39
AZUREVA (LE BLINOIS)	15 novembre	LIGNIERES	4560	89
BAS PAYS	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THER	MES 4444	38
BATAILLE	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4263	96
BELLE-ILE	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4232	66
BENEVOLES	20 septembre	JARNAC	4427	27
BENEVOLES DE LA SOCIETE D'ANGOULEME	01 novembre	ANGOULEME	4475	73
BERNARD DE MONTIGNY	18 octobre	MESLAY	4289	56
BMS - GRAND STEEPLE-CHASE CROSS COUNTRY				
DE SEGRE	04 octobre	SEGRE	4278	41
BOULONNAIS	27 septembre	LE TOUQUET	4575	33
BRETAGNE	20 septembre	LANDIVISIAU	4189	28
BROCARDIERE	27 septembre	LE TOUQUET	4572	32
CAMPEL	25 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4228	65
CATULUS	25 octobre	AGEN-LA GARENNE	4466	62
CELLE-CONDE	15 novembre	LIGNIERES	4558	88
CENTAURES	08 novembre	MESLAY	4310	77
CENTRE LECLERC DE LANDIVISIAU	20 septembre	LANDIVISIAU	4191	28
CENTRE LECLERC DE VITRE	04 octobre	VITRE	4207	42
CHANTILLY	18 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4221	55
CHATEAU DU VERGER	01 novembre	DURTAL VERBUZAN	4308	73
CHATEAU-MONLUC	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4459	60
CHRISTIAN FORNAROLI	05 septembre	NIMES	4132	11
CHRISTIAN FORNAROLI	04 octobre	NIMES	4506	38
CLAUDE GUERLAIN	25 octobre	ARGENTAN	4363	65
COLONEL AUBLET	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THER		37
COLONEL CRANEL CROUPE PICEON	13 septembre	PLOERMEL	4184	25
COLONEL GRANEL - GROUPE PIGEON	12 septembre	LE PERTRE	4171	18

nom du prix	date	hippodrome	n° programme	page
COLONEL IANVIED	12 contombro	PLOERMEL	4102	25
COLONEL JANVIER COLONEL LE MAN	13 septembre 29 novembre	AGEN-LA GARENNE	4183 4496	25 95
COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION 47	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4486	85
CONSCRITS	22 novembre	NIMES	4517	92
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE	22 novembre	MINES	1317)
GD ST-CH CROSS COUNTRY DU PIN	11 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4351	48
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE	01 novembre	ANGOULEME	4469	71
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE		LA ROCHE-SUR-YON	4179	22
CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4354	53
CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LOIRE	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4196	32
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	_			
LA COURONNE	01 novembre	ANGOULEME	4471	71
COURRIER DE LA MAYENNE	12 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4286	52
CREDIT AGRICOLE NIORT BRECHE	18 octobre	NIORT	4225	57
CREDIT AGRICOLE NORMANDIE-				
GRAND STEEPLE-CHASE DU PIN	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4353	53
CREDIT MUTUEL (RENE BLONDEAU)	05 octobre	SEGRE	4282	45
CYBORG	05 septembre	NIMES	4131	11
DECATHLON	18 octobre	NIORT	4224	57
DIDIER FORTUNET	11 novembre	NIMES	4516	82
DRAGEY	27 septembre	LE TOUQUET	4577	34
ECURIE DU BIEN ETRE	19 octobre	CASTERA-VERDUZAN	4461	60
ELEGANTES FLIE DE PRICNAG	27 septembre	LE TOUQUET	4573	33
ELIE DE BRIGNAC	25 octobre	ARGENTAN	4360	64
EMBIEZ ENGHIEN	01 novembre 25 octobre	NIMES	4512	74 63
ENGHIEN	25 octobre	ARGENTAN MAURE-DE-BRETAGNE	4356 4229	65
ETS BERNARD LECHELLE	13 septembre	JARNAC	4419	21
FERNAND CARBONNE	13 septembre	NIMES	4499	23
FRANCE BLEU GARD LOZERE - ISOPANI	22 novembre	NIMES	4519	93
FRANCE GALOP	25 octobre	ARGENTAN	4361	64
FRANCIS GASCOIN	01 novembre	PONTCHATEAU	4237	75
FROMEUR	11 octobre	LANDIVISIAU	4210	46
GACILLY	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4262	95
GD CROSS COUNTRY DE LA GARENNE-				
PX JEAN-CLAUDE CHASSENARD	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4488	86
GENERAL BERNARD GIRAUD	08 novembre	SAUMUR	4315	79
GEOFFROY DE LA CELLE	15 novembre	DURTAL	4325	87
GEOFFROY DE LEGGE DE KERLEAN	04 octobre	VITRE	4209	43
GEORGES BATIOT		LA ROCHE-SUR-YON	4178	22
GEORGES DU BREIL	15 novembre	DURTAL	4326	88
GO INTERIM	01 novembre	PONTCHATEAU	4236	75
GODERIE	1	LE PERTRE	4173	19
GRAND CROSS COUNTRY DU GERS		CASTERA-VERDUZAN	4433	31
GRAND MAURE DE BRETAGNE	18 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4222	55
GRAND PLOERMEL	13 septembre	PLOERMEL	4182	24
GRAND STEEPLE CHASE CROSS COUNTRY	13 septembre	DI OEDMEI	4105	26
DE PLOERMEL-JEAN DE TORQUAT GRAND STEEPLE CHASE DE LA VILLE	13 septembre	PLOERMEL	4185	26
DE LANDIVISIAU	11 octobre	LANDIVISIAU	4211	46
GRAND STEEPLE DE LA VILLE DE CHATEAUROUX		MACON-CLUNY	4533	35
GRAND STEEPLE DE LA VILLE DE CHATEAUROUX GRAND STEEPLE-CHASE DE LIGNIERES - AZUREVA		LIGNIERES	4559	89
GRAND VILLE DU TOUQUET	27 septembre	LE TOUQUET	4578	34
GRIP	31 octobre	DURTAL	4306	70
GROUPE PIGEON	04 octobre	VITRE	4208	42
ONCOL EL TODO!	o, octobic		1200	12

nom du prix	date	hippodrome	n° programme	page
GUY BRAUD	06 septembre	JARNAC	4140	12
HARAS DE BEAUFAY	11 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4349	47
HARAS DE FRESNAY LE BUFFARD	22 novembre	ARGENTAN	4367	91
HARAS DE GOUFFERN - KPMG	11 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4350	47
HARAS DE GRANDCOUR	22 novembre	ARGENTAN	4364	90
HARAS DE LA GENEVRAYE	22 novembre	ARGENTAN	4369	91
HARAS DE NONANT LE PIN	22 novembre	ARGENTAN	4370	92
HARAS DU MEZERAY	22 novembre	ARGENTAN	4366	90
HENRI DE LOTHERIE	06 septembre	JARNAC	4139	12
HENRI DEBRAY	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4194	31
HOCCO II	31 octobre	DURTAL	4307	70
HYERES III	27 septembre	LE TOUQUET	4574	33
IMPRIMERIE DE L'OUDON (E. CAMUS)	12 septembre	LE PERTRE	4170	18
IN EXTENSO (KAUTOSTAR)	05 octobre	SEGRE	4280	44
INDIGO	11 novembre	MACHECOUL	4243	81
INTERMARCH SAINT AGATHON	13 septembre	GUINGAMP	4177	20
J.DE TONQUEDEC	20 septembre	LANDIVISIAU	4190	28
JACQUES D'INDY	08 novembre	SAUMUR	4314	79
JARDINERIE RETIF (SAMES)	05 octobre	SEGRE	4279	44
JASMIN II	22 novembre	NIMES	4520	93
JEAN ET PIERRE DUMONT ST. PRIEST	06 septembre	POMPADOUR	4144	17
JEAN ET RENE COUETIL	25 octobre	ARGENTAN	4362	64
JEAN HUE	04 octobre	SAINT-BRIEUC	4204	40
JEAN PIERRE CIVE	11 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4283	49
JEAN-MARIE HEBRARD	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4485	85
JOLIE MEUNIERE	06 septembre	LE TOUQUET	4149	13
JOURNAL DU HAUT ANJOU (MON MOME)	05 octobre	SEGRE	4281	44
KATKO	04 octobre	NIMES	4509	39
L'ESTEREL	11 novembre	NIMES	4514	82
L'ILE D'OUESSANT	11 novembre	SAINT-BRIEUC	4247	83
L'ILE DE BATZ	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4235	67
L'ILE DE SEIN	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4233	67
LAVAL AGGLO HUBERT BOURGEAIS	11 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4285	50
LE CHAI D'ANTHON	04 octobre	VITRE	4206	42
LEON ZITRONE	25 octobre	ARGENTAN	4358	63
LEROY ACCESSOIRES (ROI RENE)	18 octobre	SEGRE	4292	58
LES COUVREURS SEGREENS (EDREDON BLEU)	18 octobre	SEGRE MONIAL	4295	59
LES HALLES PARODIENNES LIEUTENANT COLONEL BERNARD MARLIN	11 octobre 25 octobre	PARAY-LE-MONIAL	4539 4301	51 69
LONDRES	22 novembre	SAUMUR ARGENTAN	4368	91
LOUIS DUBOURG	20 septembre	JARNAC	4426	27
LOUVRE	27 septembre	MESLAY	4275	36
LT COLONEL ANTOINE LAIR	25 octobre	SAUMUR	4298	68
LUC CACQUEVEL	27 septembre		4532	34
LUCIEN ROGOS	22 novembre	ARGENTAN	4365	90
LUMIOP (HAUT ANJOU)	04 octobre	SEGRE	4276	41
MACONNERIE MORAIS ALFRED		PARAY-LE-MONIAL	4557	79
MADIRAN	27 septembre	CASTERA-VERDUZAN	4430	30
MADRAGUE	05 septembre	NIMES	4130	11
MAHE TP	11 octobre	NORT-SUR-ERDRE	4212	48
MASSABIELLE	08 novembre	PARAY-LE-MONIAL	4556	78
MAURICE BERNARDET	25 octobre	ARGENTAN	4357	63
MAURICE CHAUFAILLE	06 septembre	POMPADOUR	4143	17
MESLAY DU MAINE	27 septembre	MESLAY	4273	35
MICHEL BELLANGER	08 novembre	MESLAY	4313	78

	I IIA			
nom du prix	date	hippodrome n°	programme	page
MID DANCER	04 octobre	SEGRE	4277	41
MID DANCER	08 novembre	MESLAY	4311	77
MISTER SY	06 septembre	LE TOUQUET	4152	14
OLIVIER D'ANDIGNE		LE PERTRE	4172	18
OR NOIR AC	06 septembre	LE TOUQUET	4151	13
OUEST FRANCE	25 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4230	66
P. CHARLERY DE LA MASSELIERE	15 novembre	DURTAL	4322	86
PARTENAIRES	15 novembre	AGEN-LA GARENNE	4487	85
PATRICE LAIR	25 octobre	SAUMUR	4300	68
PAU	27 septembre	CASTERA-VERDUZAN	4432	30
PAU	29 novembre	AGEN-LA GARENNE	4494	94
PAUL SAUVAT	13 septembre	NIMES	4502	24
PEPINIERES DU VAL D'ERDRE	11 octobre	NORT-SUR-ERDRE	4214	49
PHILIPPE ET YANN ROY	15 novembre	DURTAL	4324	87
PIERRE FABRE	27 septembre	CASTERA-VERDUZAN	4431	30
PIOMARES	04 octobre	NIMES	4510	39
PLANCHE	20 septembre	NIMES	4504	29
PRESIDENT POIRIER GRAND ST-CH-C-C DE DURTAL	01 novembre	DURTAL	4309	74
PRINCESSE D'ANJOU	06 septembre	LE TOUQUET	4150	13
PRINCESSE D'ANJOU	11 novembre	SAINT-BRIEUC	4248	83
PRINTEMPS	15 novembre	DURTAL	4321	86
PRINTEMPS II	01 novembre	PONTCHATEAU	4238	76
QUART DE VIN	27 septembre	MACON-CLUNY	4534	35
R. CROSSOUARD	06 septembre	NORT-SUR-ERDRE	4134	16
RADIO KAZAK (JIVAGO DE NEUVY)	18 octobre	SEGRE	4294	58
RAIRIES-GD STEEPLE-CHASE DE DURTAL	15 novembre	DURTAL	4323	87
RENE BIZARD	25 octobre	SAUMUR	4299	68
RENE COUETIL	13 septembre	PLOERMEL	4181	24
RESTAURANT DU VAL D'OR	08 novembre	PARAY-LE-MONIAL	4555	78
REVERDY	01 novembre	ANGOULEME	4470	71
SA XV RUGBY	01 novembre	ANGOULEME	4472	72
SAINT MARTIN DE CRAU	1	NIMES	4501	23
SAINT-GINIEZ	11 novembre	NIMES	4515	82
SAINTE-TULLE	13 septembre	NIMES	4500	23
SANARY	1	NIMES	4503	29
SAS LORIEUL JARDINAGE	11 octobre	NUILLE-SUR-VICOIN	4284	50
SAUT DE LOUP	•	LE TOUQUET	4155	15
SOCIETAIRES	20 septembre		4505	29
SOCIETE DE GEMOZAC		JARNAC	4417	21
SOCIETE DE MONTIGNAC		JARNAC ANGOLII ENTE	4138	12
SOCIETE DE POMPADOUR	01 novembre	ANGOULEME	4473	72
SOCIETE DES COURSES DE BLAIN	•	LA ROCHE-SUR-YON	4180	22
SOCIETE DES COURSES DE NANTES	11 novembre 12 octobre	MACHECOUL NUMBER OF AMERICAN	4244	81
SOCIETE PROPRETE HYGIENE PLUS		NUILLE-SUR-VICOIN	4287	52 27
SOCIETE ROYAN ATLANTIQUE SULON		JARNAC SAINT-BRIEUC	4425 4246	83
SYNDICAT DES ELEVEURS		PONTCHATEAU	4239	76
TEEN		LE TOUQUET	4153	14
TEISSEIRE	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4265	96
TELETHON	29 novembre	MAURE-DE-BRETAGNE	4264	96
TENDANCE OUEST	18 octobre	LE PIN-AU-HARAS	4352	53
THERESE MERILLON	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THI		37
THERMES DE BARBOTAN	04 octobre	CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THI		37
TREGOR	25 octobre	SAINT-BRIEUC	4234	67
TREMELOIR	04 octobre	SAINT-BRIEUC	4205	40
INLUILLUIK	OT OCTOBLE	JAMAN I-DIKILUC	7203	TU

VAL ET DE CRAON	25 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4231	66
VASSE	18 octobre	MESLAY	4288	55
VAUVENARGUES	04 octobre	NIMES	4507	38
VIC TOTO	22 novembre	NIMES	4518	92
VICTOR DESBOIS	06 septembre	POMPADOUR	4142	16
VILLA MEDICIS PARAY	11 octobre	PARAY-LE-MONIAL	4540	51
VILLE DE GUINGAMP	13 septembre	GUINGAMP	4176	20
VILLE DE LA ROCHE SUR YON	27 septembre	LA ROCHE-SUR-YON	4197	32
VILLE DE SAUMUR	08 novembre	SAUMUR	4317	80
WLADIMIR HALL	08 novembre	SAUMUR	4316	80
WUTZELINE	18 octobre	MAURE-DE-BRETAGNE	4220	54
WUTZELINE	11 novembre	MACHECOUL	4245	81

lexique

Ar À réclamer Hand. Handicap

Hand. Cat. Handicap de catégorie

Hand. Div. Handicap divisé

 $\mathbf{J} \ \mathbf{\&} \ \mathbf{JJ}$ Jockeys & jeunes jockeys

n'ayant pas gagné (x) course

A & JJ Apprentis & jeunes jockeys
GR & C Gentlemen-riders & cavalières

GR Gentlement-riders

Cav. Cavalières

Va Course avec valeur handicap < x

Piste en sable fibré

	Haies Réclamer 3 ans												
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.					
5-09	Nîmes	14 000	3 ans			LA MADRAGUE	8-12, de 2 en 2	3 400					
6-09	Jarnac	9 000	3 ans			MONTIGNAC	7-9, de 1 en 1	3 200					
4-10	Cazaubon	10 000	3 ans			MERILLON	8-12, de 2 en 2	3 600					
4-10	Nîmes	14 000	3 ans			FORNAROLI	10-14, de 2 en 2	3 400					
4-10	Vitré	11 000	3 ans			CENTRE LECLERC	8-10, de 2 en 2	3 800					
1-11	Angoulème	11 000	3 ans			CHARENTE	8-12, de 2 en 2	3 400					
22-11	Nîmes	14 000	3 ans			CONSCRITS	7-11, de 2 en 2	3 400					

						Haies Conditions	s 3 ans	
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Touquet	16 000	3 ans			MEUNIERE		3 500
1	Jarnac	11 000	3 ans			GEMOZAC		3 200
13-09	Nîmes	16 000	3 ans			F. CARBONNE		3 400
20-09	Jarnac	11 000	3 ans			ROYAN ATLANTIQ		3 200
27-09	Touquet	16 000	3 ans			BROCARDIERE		3 500
4-10	St Brieuc	16 000	3 ans			ARMOR		3 600
4-10	Vitré	12 000	3 ans			ANTHON		3 800
18-10	Niort	14 000	3 ans			ALUCEA		3 400
25-10	Agen	15 000	3 ans		٠ ا	CATULUS	AA 12,5% &+	3 600
25-10	Argentan	15 000	3 ans	F		ENGHIEN		3 600
25-10	Argentan	14 000	3 ans	МН		M. BERNARDET		3 600
25-10	St Brieuc	15 000	3 ans	F		BELLE-ILE		3 600
25-10	St Brieuc	15 000	3 ans	МН		L'ILE SEIN		3 600
11-11	Nîmes	16 000	3 ans			ESTEREL		3 400
11-11	St Brieuc	16 000	3 ans			DE SULON		3 600
15-11	Agen	16 000	3 ans		•	HEBRARD	AA 12,5% &+	3 600
22-11	Argentan	14 000	3 ans			HARAS GRANDCOUR		3 600

	Steeple-Chases Conditions 3 ans													
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.						
27-09	Meslay	16 000	3 ans			MESLAY DU MAINE		3 500						
27-09	Touquet	16 000	3 ans			BOULONNAIS		3 400						
11-10	Pin Haras	16 000	3 ans			DE BEAUFAY		3 500						
18-10	Segré	14 000	3 ans			AMBULANCES AMAB		3 800						
25-10	Maure Bret.	12 000	3 ans			DE CAMPEL		3 800						
1-11	Nîmes	16 000	3 ans			AL CAPONE II		3 400						
11-11	St Brieuc	16 000	3 ans			D'OUESSANT		3 600						
22-11	Nîmes	16 000	3 ans			ISOPANI		3 400						

	Haies Réclamer 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus												
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.					
6-09	Jarnac	9 000	4 ans			LOTHERIE	6-8, de 2 en 2	3 800					
25-10	St Brieuc	12 000	4 ans			TREGOR	7-11, de 2 en 2	3 800					
1-11	Angoulème	11 000	4 ans			LA COURONNE	7-9, de 2 en 2	4 000					
11-11	Machecoul	12 000	4 ans			INDIGO	7-11, de 2 en 2	3 500					
11-11	Nîmes	14 000	4 ans			DE SAINT-GINIEZ	8-12, de 2 en 2	3 400					
22-11	Argentan	12 000	4 ans			HARAS MEZERAY	7-11, de 2 en 2	3 600					

			Haie	s Co	ndi	tions 4 ans - 4 &	5 ans - 4 ans et plus	
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Touquet	16 000	4 ans			OR NOIR AC		3 500
20-09	Jarnac	11 000	4 ans			DUBOURG		3 800
27-09	Touquet	16 000	4 ans			ELEGANTES		3 500
4-10	Cazaubon	11 000	4 ans			COLONEL AUBLET		3 600
4-10	St Brieuc	16 000	4 ans			JEAN HUE		3 800
4-10	Vitré	12 000	4 ans			PIGEON		3 800
18-10	Niort	14 000	4 ans	F		DECATHLON		3 800
25-10	Agen	13 000	4 ans			BOIGNERES		3 600
25-10	Argentan	14 000	4 ans			LEON ZITRONE		3 600
25-10	Argentan	14 000	4 & 5	F		ANDRE THERON	AQPS	3 600
1-11	Angoulème	13 000	4 ans	F		REVERDY		3 800
1-11	Nîmes	16 000	4 ans			D'ACHERES		3 400
15-11	Agen	15 000	4 & +			DES PARTENAIRES	AA 12,5% &+	3 600
22-11	Argentan	14 000	4 ans			L ROGOS		3 600

			Hai	es Ha	andi	cap 4 ans - 4 & 5	5 ans - 4 ans et plus				
date	date hip. totale Âge sexe Fr titre du prix Information (valeur) Dist.										
	Nîmes	16 000					Hand. Cat. ≤ 550	3 900			
4-10	Nîmes	16 000	4 ans			VAUVENARGUES	Hand. Cat. ≤ 550	3 900			

	Steeple-Chases Réclamer 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus												
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.					
6-09	Nort/E.	10 000	4 ans			ADAMA 44	9-11, de 2 en 2	3 500					
20-09	Landivisiau	11 000	4 ans			DE BRETAGNE	7-9, de 2 en 2	3 900					
20-09	Nîmes	14 000	4 ans			LA PLANCHE	9-13, de 2 en 2	3 900					
11-10	Nort/E.	10 000	4 ans			MAHE	6-8, de 1 en 1	3 500					
25-10	Maure Bret.	10 000	4 ans			D'ENGHIEN	6-10, de 2 en 2	3 800					
8-11	Meslay	14 000	4 ans			CENTAURES	9-13, de 2 en 2	3 500					

		Ste	eple-0	Chase	es C	onditions 4 ans	- 4 & 5 ans - 4 ans et plus	
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
5-09	Nîmes	16 000	4 ans			FORNAROLI		3 800
6-09	Nort/E.	11 000	4 ans	F		R. CROSSOUARD		3 500
6-09	Touquet	16 000	4 ans			TEEN		3 400
12-09	Pertre	12 000	4 ans			CAMUS	AQPS	3 800
13-09	Guigamp	11 000	4 & 5			VILLE GUINGAMP		3 800
13-09	Roche/Y.	13 000	4 ans			BATIOT	AQPS	3 400
27-09	Castera-V.	12 000	4 ans			DE MADIRAN		3 800
27-09	Mâcon C.	12 000	4 ans			CACQUEVEL	AQPS	3 600
27-09	Roche/Y.	13 000	4 ans			HENRY DEBRAY		3 400
27-09	Touquet	16 000	4 ans			AS D'ESTRUVAL		4 000
4-10	Nîmes	16 000	4 ans			KATKO		3 900
4-10	Segré	13 000	4 ans	F		LUMIOP		3 800
5-10	Segré	13 000	4 ans			SAMES		3 800
11-10	Landivisiau	13 000	4&5			DE FROMEUR		3 900
11-10	Nort/E.	12 000	4&5			BONNIN		4 300
11-10	P. Monial	13 000	4 ans			ARMETAL		4 000
18-10	Maure Bret.	12 000	4 ans			DE WUTZELINE		3 800
18-10	Meslay	16 000	4 ans			VASSE	AQPS	3 500
18-10	Pin Haras	16 000	4 ans			TENDANCE OUEST		3 700
18-10	Segré	14 000	4 ans			LEROY ACCESSOIR		3 800
19-10	Castera-V.	13 000	4 ans			MONLUC		3 800
25-10	Argentan	14 000	4 ans	F		COUETIL		4 250
25-10	Maure Bret.	13 000	4 & 5	F		OUEST FRANCE		4 200
25-10	Saumur	13 000	4 ans			ANTOINE LAIR		4 000
1-11	Pontchâteau	12 000	4 ans			GO INTERIM	AQPS	3 400
8-11	Saumur	13 000	4 ans			D'INDY	·	4 000
11-11	St Brieuc	16 000	4 ans			P. D'ANJOU		3 600
15-11	Durtal	12 000	4 ans			DU PRINTEMPS		4 000
15-11	Durtal	12 000	4 & 5	F		LA MASSELIERE		4 000
15-11	Lignières	14 000	4 ans			LA CELLE CONDE	AQPS	3 600
22-11	Argentan	15 000	4 ans			DE LONDRES		4 250
29-11	Maure Bret.	13 000	4 ans			DE LA GACILLY		3 800

	Steeple-Chases Handicap 4 ans - 4 & 5 ans - 4 ans et plus												
date	date hip. totale Âge sexe Fr titre du prix Information (valeur) Dist.												
4-10	St Brieuc	16 000	4 ans			TREMELOIR	Hand. Cat. ≤ 550	3 600					
11-11	Nîmes	16 000	4 ans			DIDIER FORTUNET	Hand. Cat. ≤ 550	3 800					

	Haies Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus												
date	date hip. totale Âge sexe Fr titre du prix Information (taux de réclamation) Dist.												
1-11	Angoulème	14 000	5 & +			SA XV RUGBY	6-10, de 2 en 2	3 800					
29-11	Agen	11 000	5 & +			D'AIGUILLON	6-10, de 2 en 2	3 600					

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Jarnac	11 000	5 &z +			BRAUD		3 800
6-09	Touquet	16 000	5 ans			PRINCESSE ANJOU		3 500
13-09	Jarnac	11 000	5 ans			BRECHET		3 800
13-09	Jarnac	11 000	5 & +	F		LECHELLE		3 800
13-09	Nîmes	16 000	5 ans			ST MARTIN		3 900
20-09	Jarnac	11 000	5 & +			BENEVOLES		3 800
20-09	Nîmes	16 000	5 & +			DE SANARY		3 900
27-09	Touquet	17 000	5 & +			HYERES III		4 100
4-10	Cazaubon	11 000	5 ans			BARBOTAN		3 600
4-10	Cazaubon	11 000	5 & +			PAYS BAS		3 600
4-10	Nîmes	16 000	5 ans			AUBAGNE		3 900
4-10	Vitré	13 000	5 & +			LEGGE		3 800
18-10	Niort	14 000	5 & +			NIORT BRECHE		3 800
25-10	Argentan	14 000	5 ans			BRIGNAC		3 600
25-10	Argentan	15 000	5 & +			FRANCE GALOP		4 200
25-10	St Brieuc	15 000	5 &z +	F		ILE DE BATZ		3 800

COURSES NANTES

HARAS FRESNAY

WUTZELINE

VIC TOTO

DE PAU

11-11 Machecoul

11-11 Machecoul

22-11 Argentan 22-11 Nîmes

29-11 Agen

13 000 5 ans

13 000 6 & +

15 000 5 & +

16 000 5 & +

12 000 5 ans

Haies Handicap 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus										
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (valeur)	Dist.		
5-09	Nîmes	16 000	5 &z +			CYBORG	Hand. Cat. ≤ 550	3 900		
6-09	Pompadour	16 000	5 & +			A GRANEL	Hand.	3 900		
6-09	Touquet	16 000	5 & +			MISTER SY	Hand. Cat. ≤ 540	4 100		
1-11	Nîmes	16 000	5&+			DES EMBIEZ	Hand. Cat. ≤ 560	3 900		

	Steeple-Chases Réclamer 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus										
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (taux de réclamation)	Dist.			
13-09	Nîmes	14 000	5 & +			PAUL SAUVAT	7-11, de 2 en 2	3 800			
27-09	Roche/Y.	11 000	5 & +			PAYS LOIRE	5-7, de 1 en 1	4 200			
11-10	P. Monial	11 000	5 & +			PARODIENNES	6-10, de 2 en 2	4 000			
19-10	Castera-V.	10 000	5 & +			A.D.M.R	7-9, de 2 en 2	3 800			
1-11	Pontchâteau	10 000	5 & +			DE PRINTEMPS	8-10, de 2 en 2	3 400			
29-11	Maure Bret.	10 000	5 & +			TELETHON	6, de 1 en 1	4 200			

3 900

3 900

4 200

3 900

3 600

Steeple-Chases Conditions 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

4-4-	Li.	valeur	â		né él.	Albert des mole	lada ana dia ana da ana ana	Di-
date	hip.	totale	Âge	sexe	Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Pompadour	16 000	5 &z +			DESBOIS		4 200
12-09	Pertre	13 000	5 &z +			COLONEL GRANEL		3 800
13-09	Guigamp	11 000	5 &z +			ST AGATHON		3 800
13-09	Ploërmel	11 000	6&+			R. COUETIL		4 000
13-09	Roche/Y.	13 000	5&6			VENDEE		4 200
13-09	Roche/Y.	13 000	5 &z +			COURSES BLAIN		4 200
20-09	Landivisiau	13 000	5 ans			J.DE TONQUEDEC	LORG	4 200
20-09	Landivisiau	13 000	5 &z +			LECLERC	AQPS	4 200
20-09	Nîmes	16 000	5 ans			SOCIETAIRES		3 800
27-09	Castera-V.	12 000	5 ans			PIERRE FABRE		3 800
27-09	Mâcon C.	13 000	5 & +			CHATEAUROUX		4 000
27-09	Meslay	16 000	5 ans			D'ANTALCIDAS		3 800
27-09	Meslay	17 000	5 &z +	F		DU LOUVRE		4 200
27-09	Roche/Y.	13 000	5 ans			ANTHONY DEAU	AQPS	4 200
27-09	Roche/Y.	13 000	6 & +			DE LA VILLE	AQPS	4 200
27-09	Touquet	16 000	5 & +			DRAGEY	Cav. & GR	4 000
4-10	Nîmes	16 000	5 & +			PIOMARES		3 800
4-10	Segré	13 000	5 & +			MID DANCER	Cav. & GR	4 300
5-10	Segré	13 000	5 & 6			KAUTOSTAR	AQPS	3 800
11-10	Landivisiau	17 000	5 & +			GRAND STEEPLE		4 200
11-10	Nort/E.	12 000	5 & +			PEPINIERES		4 300
11-10	Pin Haras	16 000	5 & 6			GOUFFERN		3 700
18-10	Maure Bret.	12 000	5 ans			DE CHANTILLY	AQPS	3 800
18-10	Maure Bret.	17 000	5 & +			GD PX DE MAURE		4 200
18-10	Meslay	16 000	5 & +			B. DE MONTIGNY		4 200
18-10	Meslay	16 000	5 & +	F		PELOURDEAU		4 200
18-10	Segré	17 000	5 & +			ANJOU IMMOBILIE		4 300
25-10	Argentan	15 000	5 ans			C. GUERLAIN		4 250
25-10	Maure Bret.	13 000	5 & +			VAL ET CRAON		4 200
25-10	Saumur	13 000	5 & +			RENE BIZARD		4 000
1-11	Angoulème	13 000	5 ans			POMPADOUR		4 000
1-11	Angoulème	13 000	5 & +			LA COURONNE		4 000
1-11	Durtal	12 000	5 &z +			DU VERGER		4 000
1-11	Pontchâteau	12 000	5 ans			FRANCIS GASCOIN	AQPS	3 400
1-11	Pontchâteau	12 000	6 &z +			ELEVEURS	AQPS	4 300
8-11	Meslay	16 000	5 ans			MID DANCER		4 200
8-11	Meslay	16 000	6&+			AL CAPONE	Cav. & GR	4 200
8-11	Meslay	16 000	5 &z +	F		M BELLANGER		4 200
8-11	P. Monial	13 000	5 &z +			VAL OR		4 000
8-11	Saumur	13 000	5 &z +			B GIRAUD		4 000
11-11	St Brieuc	16 000	5 &z +			AL CAPONE II		4 200
15-11	Lignières	21 000	5 &z +			GD STEEPLE		4 500
22-11	Argentan	12 000	5 ans			LA GENEVRAYE		4 250
22-11	Argentan	15 000	5 &z +			HARAS NONANT		4 250
29-11	Maure Bret.	13 000	5 ans			LA BATAILLE		4 200

Steeple-Chases Handicap 5 ans - 5 ans et plus - 6 ans et plus

		valeur			né él.				
date	hip.	totale	Äge	sexe	Fr	titre du prix	Information (valeur)		Dist.
6-09	Touquet	16 000	5 & +			AL CAPONE II	Hand. Cat. ≤ 560		4 000
13-09	Ploërmel	18 000	5 & +			GD PX PLOERMEL	Hand. Cat. ≤ 550		4 500
18-10	Pin Haras	23 000	5 & +			CREDIT AGRICOLE	Hand. Cat. ≤ 560		4 700
15-11	Durtal	19 000	5 & +			DES RAIRIES	Hand. Cat. ≤ 560		4 000
22-11	Nîmes	16 000	5 & +			JASMIN II	Hand. Cat. ≤ 550		3 800
29-11	Maure Bret.	13 000	5 & +			TEISSEIRE	Hand. Cat. ≤ 540	Cav. & GR	4 200

Steeple-Chases-Cross-Countries

date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.
6-09	Pompadour	15 000	5 &z +			CHAUFAILLE	(31 /	4 500
6-09	Pompadour	25 000	5 & +			ST. PRIEST	AA 12,5% &+	5 000
6-09	Touquet	16 000	5 & +			SAUT DE LOUP		5 200
12-09	Pertre	12 000	4 & 5			ANDIGNE		4 000
12-09	Pertre	12 000	6 &z +			DE LA GODERIE		5 000
13-09	Ploërmel	13 000	5&6			JANVIER		4 000
13-09	Ploërmel	11 000	5 & +			DE LAMBILLY		4 500
13-09	Ploërmel	20 000	5 & +			GRAND CROSS		5 000
27-09	Castera-V.	12 000	4 & 5			DE PAU		4 300
27-09	Castera-V.	17 000	5 & +			GERS		4 300
27-09	Mâcon C.	13 000	5 & +			QUART DE VIN	AQPS	4 600
27-09	Touquet	19 000	5 & +			VILLE TOUQUET		5 200
4-10	Segré	17 000	5 & +			CROSS DE SEGRE		4 800
5-10	Segré	12 000	4 & 5			MON MOME		4 000
5-10	Segré	12 000	5 & +			BLONDEAU		4 800
11-10	Nuillé/V.	10 000	5&6			JEAN PIERRE CIV		4 250
11-10	Nuillé/V.	11 000	5 & +			SAS LORIEUL JAR		4 250
11-10	Nuillé/V.	10 000	6&+			BOURGEAIS		4 250
11-10	P. Monial	13 000	4 & 5			MEDICIS PARAY		4 500
11-10	Pin Haras	35 000	5 & +			CONSEIL DEPTAL		5 200
12-10	Nuillé/V.	10 000	5 & +			COURRIER DE LA		4 250
12-10	Nuillé/V.	11 000	5 & +			DE LA SOCIETE P	AQPS	4 250
18-10	Pin Haras	16 000	5 & 6			CSEIL REGIONAL		4 100
	Pin Haras	17 000	6&+			MUSSAT		4 600
18-10	Segré	12 000	4 & 5			RADIO KAZAK		4 800
18-10		12 000	5 & +			LES COUVREURS S		4 800
19-10	Castera-V.	12 000	4 & 5			BIEN ETRE		4 300
19-10	Castera-V.	13 000	5 & +			AGEN		4 300
25-10		13 000	5&6			ARMAND BASTOUL		4 200
25-10	Saumur	35 000	5 & +			PATRICE LAIR		5 300
	Saumur	12 000	5 & +			MARLIN	Cav. & GR	4 500
31-10	Durtal	15 000	4 & 5			DU GRIP		4 250
31-10	Durtal	15 000	5 & +			HOCCO II		4 900
1-11	Angoulème	13 000	5&6			ANGOULEME		4 200
1-11	Durtal	19 000	5 & +			POIRIER		4 900
8-11	P. Monial	13 000	4 & 5			MASSABIELLE		4 500
8-11	P. Monial	13 000	5 & +			MORAIS ALFRED		4 500
8-11	Saumur	12 000	4 ans			W. HALL		4 500
8-11	Saumur	15 000	5 &z +			DE SAUMUR		5 300
15-11	Agen	12 000	5&6			COMITE		4 200
15-11	Agen	16 000	5 &z +			GRAND CROSS		4 200
15-11	Durtal	12 000	4&5			ROY		4 250

Steeple-Chases-Cross-Countries										
date	hip.	valeur totale	Âge	sexe	né él. Fr	titre du prix	Information (type de course)	Dist.		
15-11	Durtal	12 000	5&6			DE LA CELLE		4 900		
15-11	Durtal	12 000	6 & +			DU BREIL		4 900		
15-11	Lignières	17 000	5 & 6			BLINOIS		4 800		
29-11	Agen	16 000	5 & +			LE MAN	AA 12,5% &+	4 200		

Bureaux Techniques Régionaux

OUEST

8, boulevard Lelasseur, BP 20.101 - 44001 Nantes Cedex 01

Tél.: 02.40.40.19.48 Fax: 02.40.40.00.08

ANJOU-MAINE

Hippodrome d'Eventard, BP 63.081, chemin Chabolais – 49017 Angers Cedex 02

Tél.: 02.41.21.18.28 Fax: 02.41.21.18.29

BASSE-NORMANDIE

4, rue des Ecuyéres - 14500 Vire

Tél.: 02.31.68.09.04 Fax: 02.31.68.51.73

HAUTE-NORMANDIE

70, avenue Gustave Flaubert - 76000 Rouen

Tél.: 02.35.66.58.28 Fax: 02.35.65.09.66

SUD-OUEST

Toulouse: Hippodrome de La Cépière, 1 chemin des Courses - 31100 Toulouse

Tél.: 05.61.49.63.63 Fax: 05.61.49.09.96

SUD-EST

Hippodrome de Marseille-Borély, 16 avenue Bonneveine – 13008 Marseille

Tél.: 04.91.25.50.32 Fax: 04.91.79.47.33

CENTRE-EST

Hippodrome de Parilly, 4 avenue Pierre Mendès-France – 69676 Bron Cedex

Tél.: 04.78.77.45.55 Fax: 04.78.74.44.28

NORD

Hippodrome du Petit Saint-Jean, BP 0.834 - 80008 Amiens Cedex 01

Tél.: 03.22.52.22.70 ou 03.22.52.23.84

Fax: 03.22.43.53.03

EST

Hippodrome, 4 avenue de La Forêt de Haye, BP 82 - 54503 Vandœuvre Les Nancy

Tél.: 03.83.44.20.44 Fax: 03.83.44.23.18

